

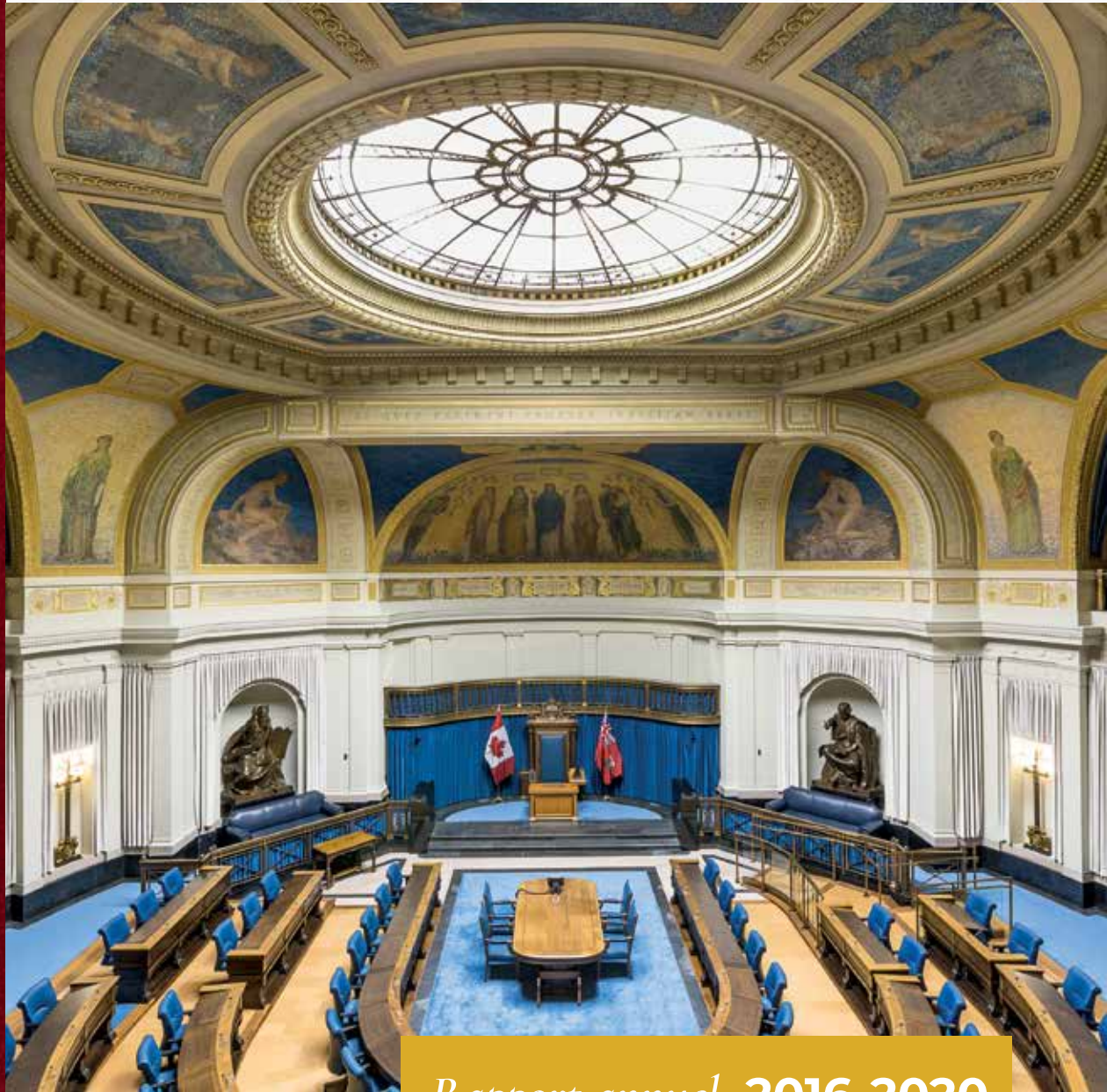
*notre*

# HISTOIRE

THE LEGISLATIVE  
ASSEMBLY OF MANITOBA



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
DU MANITOBA



*Rapport annuel* **2016-2020**

THE LEGISLATIVE  
ASSEMBLY OF MANITOBA



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
DU MANITOBA

## *Mission*

***Perfectionner le processus législatif et le service au public grâce à l'offre de renseignements et de conseils impartiaux aux députés et aux bureaux de l'Assemblée.***

## *Valeurs*

***Excellence, intégrité, équité***

## *Objectifs*

***Offrir un service professionnel optimal lors de toute interaction.***

***Offrir des programmes et des services qui s'inscrivent dans la mission de l'Assemblée.***

***Échanger des connaissances de manière collaborative et fournir des conseils d'expert.***

***Bâtir des liens fondés sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité***

---

# Table des matières

	<b>Page</b>
<b>Messages</b>	
Myrna Driedger .....	2-7
Greffière de l'Assemblée législative .....	8
Directrice générale de l'administration .....	9
<b>L'Assemblée législative</b>	
Notre histoire .....	11-15
La façon dont l'Assemblée législative est une entité distincte du gouvernement .....	16-17
La Commission de régie de l'Assemblée législative .....	18
La sécurité .....	19
Accessibilité .....	20-22
<b>Les députés</b>	
Le travail des députés .....	24
En chiffres .....	25
Députés de la 41 <sup>e</sup> législature .....	26-28
Députés de la 42 <sup>e</sup> législature .....	29-31
Associations parlementaires .....	32-36
Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba .....	37
<b>Notre équipe</b>	
Direction de la Chambre .....	39
Greffière de l'Assemblée législative .....	40
Bureau du greffier .....	40-41
Direction des comités .....	41-42
Greffier adjoint .....	42
Direction des médias numériques .....	43
Services d'éducation et de diffusion externe .....	43-44
Finances .....	45
Hansard .....	46
Services des ressources humaines .....	47-49
TI (Direction de l'administration et Direction des finances) .....	49
Journaux .....	50
Allocations des députés .....	50
Agent de recherche – aide-greffier .....	51
Bureau du président de l'Assemblée .....	52-53
Visites guidées .....	53-54
Programme de stages .....	55
Programme des pages .....	56

---

Événements et comités notables	
Les prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative .....	58
Une journée pour parler de santé mentale .....	59
Un dîner pour reconnaître les contributions du personnel .....	59
Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif .....	60
Les Pionnières .....	61
Vitrine d'exposition des masses du Manitoba.....	62
Remerciements .....	64
Photos spontanées .....	65
In memoriam .....	67-68
États financiers .....	70-81

---



# *Messages*



## Message de la présidente de l'Assemblée Myrna Driedger

J'ai le plaisir de vous présenter le tout premier rapport annuel de l'Assemblée législative du Manitoba. Notre personnel de l'Assemblée a entrepris, depuis 2016, de nombreuses initiatives importantes qui vous seront présentées tout au long du présent rapport.

Vous en apprendrez aussi davantage sur la contribution unique de notre organisation au sein du système parlementaire du Manitoba, de même que sur les services que nous offrons aux députés ainsi qu'à la population du Manitoba.

J'ai eu l'honneur et le privilège de présider la Commission de régie de l'Assemblée législative. Ce rôle m'a amenée à diriger une équipe de personnes exceptionnelles et talentueuses dans le cadre de nos efforts pour apporter un certain nombre de changements en vue d'améliorer nos programmes et services et de moderniser le fonctionnement de l'Assemblée législative.

Notre rapport annuel présente les faits saillants des principaux travaux entrepris par les députés de l'Assemblée législative, et souligne les efforts déployés par la Direction de l'administration de l'Assemblée législative à l'appui des activités quotidiennes des députés. En ouvrant ainsi une petite fenêtre sur les rouages de l'Assemblée législative du Manitoba, notamment en vue d'aider le public à mieux comprendre notre système parlementaire, le présent rapport contribue à favoriser la gouvernance publique transparente à laquelle s'attend la population du Manitoba.

Avec le soutien du personnel de l'Assemblée, nous avons lancé de nombreuses nouvelles initiatives dans le but ultime d'assurer l'excellence de nos services. Voici quelques points saillants qui se rapportent à des priorités sur lesquelles je me suis concentrée :

- Instauration de nouvelles traditions :
  - remise en service de la première masse du Manitoba, qui n'avait pas servi depuis 133 ans, à l'occasion de la Fête du Manitoba;
  - conception de la nouvelle épinglette des députés;
  - collaboration avec une équipe pour concevoir la vitrine d'exposition des masses du Manitoba et une brochure sur le sujet;
  - promotion de l'instauration d'une journée annuelle « Journée Bell Cause pour la cause » à l'Assemblée législative;
  - conception des épinglettes qui sont maintenant remises au personnel de l'Assemblée législative pour souligner les nombreuses années de service.
  
- Priorisation d'une amélioration des mesures pour accroître la sécurité dans la Cité législative :
  - élaboration de nouvelles lignes directrices relatives à la tribune des visiteurs;
  - mise en place d'un détecteur de métal à l'entrée pour assurer un contrôle des invités qui visitent la tribune;
  - création d'une pièce spéciale sécurisée destinée aux effets personnels des invités qui visitent la tribune;
  - embauche d'un sergent d'armes à temps plein;
  - signature d'un protocole d'entente avec le ministre de la Justice énonçant les dispositions en matière de sécurité en vertu de la Loi sur la sécurité de la Cité législative;
  - appui à la formation du Groupe de travail sur la gestion de la sécurité de la Cité législative, dont la présidente est membre.

- Priorisation d'une amélioration de l'accessibilité et de la sécurité de la Chambre :
  - autorisation de remplacer les rideaux de la Chambre par de nouveaux rideaux ignifuges;
  - autorisation de remplacer la moquette des murs de la Chambre par des tuiles insonorisées;
  - autorisation d'apporter des modifications progressives pour améliorer l'accessibilité, le résultat final étant une rénovation majeure de la Chambre avec l'installation d'une rampe pour fauteuil roulant;
  - accueil de Rick Hansen pour lui faire visiter la Chambre rénovée.
  
- Création d'une équipe de leadership en période de pandémie, dont le mandat est de planifier la gestion de l'Assemblée législative pendant la pandémie :
  - élaboration d'une ligne directrice relative à la pandémie à l'intention de l'Assemblée législative.
  
- Mise en place d'une initiative de stratégie de marque qui a permis de produire une image de marque cohérente pour l'Assemblée législative du Manitoba.
  
- Promotion et autorisation de la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement en leadership à l'intention de tous les gestionnaires de l'Assemblée législative, conçu sur mesure pour répondre aux besoins des participants :
  - ce programme a donné lieu à l'élaboration des énoncés de la mission, des valeurs et des objectifs du personnel de l'Assemblée législative du Manitoba.
  
- Soutien à la mise sur pied d'un Comité de l'audit de l'Assemblée législative du Manitoba, qui assure la surveillance des valeurs et de l'éthique, des rapports financiers, de la gestion des risques, de la conformité et des contrôles internes de l'Assemblée législative.
  
- Lancement de l'élaboration d'un plan de continuité des activités (PCA).
  
- Autorisation de mettre au point un nouveau système de classification des postes du personnel.
  
- Collaboration avec le directeur de notre Programme d'éducation de l'Assemblée législative pour mettre à jour et élargir nos programmes d'éducation et de sensibilisation, y compris l'élaboration de programmes éducatifs virtuels.
  
- Appui à de nombreuses améliorations au site Web grâce à la création d'un poste d'administrateur de site Web :
  - lancement des pages de l'Assemblée législative dans les médias sociaux;
  - lancement de la diffusion en continu des séances de la Chambre;
  - poursuite des travaux de recherche et d'élaboration relatifs à la tenue des séances virtuelles.
  
- Planification, présidence et animation d'une conférence nationale de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (CCOM) et d'une conférence internationale de la Conférence législative du Midwest.
  
- Nomination à titre de coprésidente du Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif.

- Lancement de nombreux événements spéciaux :
  - Journée des Héritières du suffrage, en collaboration avec À voix égales;
  - camp d'entraînement d'À voix égales pour préparer les femmes à briguer les suffrages;
  - exposition permanente « Les Pionnières des 100 premières années » et livret connexe;
  - exposition sur le 100<sup>e</sup> anniversaire du premier droit de vote pour la majorité des femmes au Manitoba, première province canadienne à l'accorder;
  - accueil des Guides à l'Assemblée législative – une journée de perfectionnement en leadership où les Guides pouvaient gagner un insigne en participant à un débat sur divers sujets à la Chambre où, pour la première fois dans l'histoire du Manitoba, tous les sièges de la Chambre étaient occupés par des filles.
- Poursuite de recherches approfondies sur les politiques relatives au respect en milieu de travail, y compris les politiques sur le harcèlement sexuel, ce qui a mené à l'entrée en vigueur de la Politique sur le respect en milieu de travail, ainsi qu'à la mise en place d'une formation obligatoire pour tous les employés et les députés de l'Assemblée législative du Manitoba.
  - Demande que toutes les plaintes déposées contre des députés élus fassent l'objet d'une enquête par un enquêteur indépendant ayant une expertise en la matière.
- Appui du Parlement Jeunesse du Manitoba dans l'élaboration de sa plaque de commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire.
- Organisation de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire du Manitoba et 100<sup>e</sup> anniversaire du Palais législatif :
  - création d'une capsule historique et préparation du contenu;
  - appui à la création d'un livret sur le Palais législatif intitulée « 100 faits pour 100 ans ».
- Nomination au Comité exécutif de la nouvelle Association des présidents d'assemblée du Canada.
- Nomination au Comité exécutif de la Conférence législative du Midwest.
- Nomination au Comité des relations Canada-États-Unis de la Conférence législative du Midwest.

Je suis très impressionnée par le niveau de dévouement que je constate chaque jour au sein de notre Assemblée, et tout particulièrement durant toute cette dernière période où nous avons dû composer avec la pandémie de COVID-19. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, c'est grâce à tout le personnel qui travaille dans les coulisses que notre Assemblée fonctionne si bien.

Comme la pandémie a altéré la vie des Manitobaines et des Manitobains, elle a aussi eu un impact sur le fonctionnement de l'Assemblée législative du Manitoba, du moins pour le moment. Elle a modifié la façon dont les députés se rencontrent, débattent et prennent des décisions, exigeant que les membres du personnel des députés et de l'Administration de la Chambre s'adaptent pour contenir la propagation du virus tout en continuant de soutenir le travail des députés et les processus démocratiques.

J'espère que ce rapport vous sera utile, et je vous remercie de votre intérêt continu pour le fonctionnement de votre démocratie parlementaire.

Myrna Driedger, présidente de  
l'Assemblée législative du Manitoba



## Le président de l'Assemblée et le Parlement Jeunesse du Manitoba

Au nom de l'Assemblée législative, le président entretient une relation importante avec le Parlement Jeunesse du Manitoba. Fondé en 1922, le Parlement Jeunesse du Manitoba (Youth Parliament of Manitoba, ou YPM) est l'un des parlements jeunesse du Canada qui poursuit ses activités depuis le plus grand nombre d'années. Initialement connu sous le nom de « Tuxis and Older Boys Youth Parliament », cet organisme a pour tradition de se réunir une fois par année, dans la Chambre de l'Assemblée, entre Noël et le Nouvel An, avec l'aimable autorisation du président de l'Assemblée législative du Manitoba.

S'adressant aux jeunes de 16 à 20 ans et dirigée par une direction composée de cinq personnes, l'Assemblée jeunesse du Manitoba est au service de la jeunesse, et ses séances sont entièrement organisées par le cabinet et la direction de l'organisme. Alors que seules des personnes de sexe masculin pouvait initialement en faire partie, cet obstacle a été éliminé en 1977, année où des membres de sexe féminin ont été admises pour la première fois. Au fil des décennies, de nombreux jeunes qui ont fait partie de la YPM ont par la suite poursuivi des carrières remarquables dans divers secteurs.

Le président est appelé à jouer un rôle de mentorat important auprès de la YPM. En plus d'autoriser l'organisme à utiliser la Chambre et de lui décrire les conditions d'utilisation, le président se réunit avec la direction de la YPM et lui fournit une aide en ce qui concerne les conférences de presse. Le président contribue également à faciliter la tenue dans la Chambre de l'activité coopérative de la YPM appelée la « fosse de l'ours » (« bear pit »), où d'anciens députés de l'Assemblée législative se prêtent au jeu de participer à un débat et de répondre aux questions des membres du Parlement Jeunesse.

Tous les partis politiques participent aux séances de la YPM dans le cadre d'un repas ou d'une réception que l'on organise pour permettre aux jeunes parlementaires de rencontrer et de côtoyer des représentants de ces partis.

Le président participe souvent à d'autres initiatives de la YPM, lui offrant notamment une aide relative à la démarche à suivre pour que soit autorisée la pose d'une plaque commémorative, en plus de soutenir la levée de fonds annuelle de la YPM appelée la « Soirée du président », ou d'y participer.



## Le président et l'Association parlementaire du Commonwealth



Réunion du Conseil régional canadien

Le président préside la division Manitoba de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (CCOM). À ce titre, il ou elle interagit avec ses collègues de partout au pays, échangeant au sujet des pratiques exemplaires administratives et procédurales. Le président représente également le Manitoba au sein du Conseil régional canadien de la CCOM, qui approuve les budgets et les programmes de la Région canadienne.



Présidents d'assemblée du Canada, 2017

Chaque année, les présidents d'assemblée du Canada se réunissent à la Conférence des présidents d'assemblée du Canada, qui a lieu en janvier et porte sur le perfectionnement professionnel lié à cette fonction. L'emplacement de la Conférence est déterminé selon une alternance entre les différentes capitales provinciales du pays.



Délégués à la Conférence des présidents d'assemblée, 2020

## Rencontres de la présidente de l'Assemblée avec des dignitaires, 2016-2020



## VISITES DE COURTOISIE

Ambassadeur du Danemark

Délégation écossaise

Consul général du Royaume-Uni

Ambassadeur de la Suède

Consul général de la Turquie

Consul général de l'Inde

Ambassadeur de la Hongrie

Consul général du Japon

Secrétaire parlementaire du Japon

Consul général du Brésil

Ambassadeur du Mexique

Premier ministre de l'Irlande

Ambassadeur du Chili

Haut-commissaire de l'Inde

Ambassadeur du Népal

Ambassadeur de la Finlande

Ambassadeur de l'Autriche

Président du Parlement de l'Islande

Haut-commissaire du Ghana

Ambassadeur du Japon

Ambassadeur du Danemark

Secrétaire d'État du département de l'Agriculture, État du Minas Gerais, Brésil

Haut-commissaire de la Jamaïque

Ambassadeur de la Suisse Haut-commissaire britannique



## Message de Patricia Chaychuk Greffière de l'Assemblée législative

Voici le tout premier rapport annuel de l'Assemblée législative du Manitoba, qui présente un aperçu de nos activités du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020. L'Assemblée législative du Manitoba est située dans les territoires visés par le Traité n° 1, soit les terres ancestrales des peuples Anishinaabe, Cri, Oji-Cri, Dakota et Déné, et de la nation métisse.

Vous y découvrirez l'histoire de l'Assemblée législative, qui nous sommes, ce que nous faisons et la manière dont nous fournissons nos services aux députés, aux ministères, aux médias et au grand public.

Le personnel de l'Assemblée législative est composé d'autant de personnes très talentueuses qui occupent des postes à temps plein, à temps partiel, de session ou occasionnels, pour offrir un excellent service. Nos employés sont appelés à travailler de longues heures, surtout lors des jours de séance, où l'Assemblée doit finaliser divers travaux en cours et où notre personnel – souvent jusqu'au petit matin – est responsable de veiller à ce que tout soit fait de façon adéquate et efficace.

Au cours d'une journée typique, nous pourrions être appelés à réaliser les travaux de dépannage liés au système audio pour l'enregistrement du hansard, ou la Direction des journaux pourrait devoir assurer la rédaction et la traduction du Feuilleton, des motions et des documents afférant à la Sanction royale. Il nous faut aussi assurer la distribution des nombreuses motions et copies de projets de loi et de modifications. Les comités, le personnel de recherche, le greffier et le greffier adjoint sont responsables de préparer des scripts à l'intention du président d'assemblée. Les transcripteurs, les correcteurs et les réviseurs du hansard font toujours preuve de diligence pour préparer le hansard quotidien dans un délai de 24 heures. Pendant ce temps, le personnel de la Direction de la Chambre et du Programme des pages s'occupe de la sécurité et du soutien des députés de la Chambre, tandis que le personnel du Bureau du greffier de l'Assemblée agit comme point de carrefour de l'ensemble des activités, assurant leur coordination et leur encadrement.

Tous ces membres du personnel de l'Assemblée et de nombreux autres employés travaillent également sans relâche à l'extérieur de la Chambre, où ils fournissent des services tout aussi précieux et importants. Il s'agit notamment des membres du personnel du Bureau des allocations des députés, du Programme des visites guidées, des Services d'éducation et de diffusion externe, du Bureau du président de l'Assemblée législative, de la Direction de l'administration, de la Direction des finances et de la Direction des Services des ressources humaines, sans oublier le personnel des Services de technologie de l'information (TI), qui fournissent des services aux bureaux indépendants de l'Assemblée, à la Direction de l'administration et à la Direction des finances.

Nous comptons des employés extraordinaires, et c'est uniquement grâce à la somme de tous leurs talents et de tous les services qu'ils fournissent que les opérations de l'Assemblée peuvent sembler faciles et sans effort, car cela exige en fait un travail très coordonné et complexe. Le présent rapport est une occasion de souligner le travail du personnel de l'Assemblée et de raconter qui nous sommes et ce que nous faisons.

J'ai le privilège de travailler avec ces personnes incroyables et talentueuses pour fournir des services à l'Assemblée législative, et je tenais à souligner le travail de ces héros méconnus.



**Message de Judy Wegner**  
**Directrice générale de l'administration**

La Direction de l'administration est composée d'une équipe d'employés dévoués qui fournissent des services en ressources humaines, en finances et en TI à l'Assemblée législative et à ses bureaux indépendants. Nos employés prennent très au sérieux l'énoncé de la mission de l'Assemblée législative qui concerne l'offre de « renseignements et de conseils impartiaux aux députés et aux bureaux de l'Assemblée ». Nous nous efforçons de fournir nos services avec excellence, intégrité et équité, en nous assurant toujours de faire preuve du plus haut niveau de professionnalisme envers toutes les personnes que nous servons.

La Direction de l'administration de l'Assemblée a mené à bien des projets très difficiles au cours des dernières années. Le plus grand de ces défis a dû être relevé au printemps dernier, en réponse à la pandémie de COVID-19 qui se propageait partout dans le monde. Nous avons assisté à cette propagation du virus, d'abord de l'Asie vers l'Europe, sachant que ce ne serait qu'une question de temps avant que le Canada y soit également confronté. Notre groupe de la TI s'est mis à l'œuvre et a commencé à trouver de l'équipement pour préparer les employés du Bureau de l'administration et des bureaux indépendants à travailler à la maison. Puisque la capacité du réseau privé virtuel (ou VPN, en anglais) était insuffisante pour répondre aux besoins, un autre programme a été élaboré pour permettre aux employés d'accéder à leurs dossiers de travail à distance. Des processus ont alors dû être modifiés pour permettre à nos bureaux de passer d'un système essentiellement papier à un système numérique en ligne. Il en a d'abord résulté un traitement plus lent des tâches quotidiennes, et le processus a certainement donné lieu à certains petits moments de frustration, mais nos employés ont travaillé extrêmement fort de la maison, faisant tous les efforts nécessaires pour permettre à notre Bureau de fonctionner comme si rien n'avait changé.

*« Se réunir est un début; rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est la réussite. » – Henry Ford*



*L'Assemblée  
législative*



## Notre histoire

### La fondation d'une nouvelle province

Le Manitoba est devenu la première nouvelle province à se joindre à la Confédération en 1870; toutefois, la transition d'un territoire à une province n'a pas été sans difficulté. L'établissement et la mise en œuvre de l'Assemblée législative ont été le fruit de nombreux efforts échelonnés sur plusieurs années.



Les premiers habitants du Manitoba étaient les peuples autochtones, dont le mode de vie a subi d'importantes répercussions au contact des explorateurs, des missionnaires, des commerçants de fourrure et d'autres immigrants. Avant l'arrivée de ces groupes externes, les peuples autochtones exerçaient leurs propres formes de gouvernement et de gouvernance.

Quant aux colons, ils étaient initialement gouvernés par des instances du gouvernement britannique depuis l'autre côté de l'océan, puis par le gouvernement fédéral établi à Ottawa, la nouvelle capitale du Canada.

Or, les habitants de ce qui est aujourd'hui le Manitoba se sentaient aliénés par le fait que les décisions politiques soient prises par des autorités qui étaient si loin situées. En 1868, Thomas Spence, un résident de Portage-la-Prairie, convainc la communauté d'établir la République du Manitobah, et de l'en nommer président. Il a alors soumis une pétition à reine Victoria pour qu'elle reconnaisse la légitimité de son gouvernement, mais le Colonial Office de Londres a rejeté cette demande. Un résident avait aussi déchargé son pistolet pour faire part de son mécontentement à l'idée que les impôts soient prélevés par cette République. Peu de temps après, la République autoproclamée avait cessé d'exister.

### Louis Riel

La Compagnie de la Baie d'Hudson avait, dans la cadre d'une structure visant à assurer la gouvernance et à veiller à ses intérêts, nommé des conseillers au Conseil d'Assiniboine pour assurer la loi et l'ordre, ainsi que pour diriger divers travaux publics limités; toutefois, de nombreux résidents étaient insatisfaits de cet arrangement et voulaient avoir leur mot à dire sur ces décisions qui les concernaient.



L'un de ces résidents était Louis Riel, un défenseur passionné des Métis, qui cherchait à obtenir des garanties relatives aux droits fonciers, linguistiques et politiques des Métis. En réponse à ces préoccupations locales, la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest ont été ajoutés aux avoirs fonciers du Manitoba en 1869 pour éviter l'empiétement perçu des Américains sur les terres canadiennes, puis on avait procédé à la nomination d'un lieutenant-gouverneur et d'un Conseil basés à Ottawa, mais ces mesures n'avaient pas suffi. Riel a alors formé un gouvernement provisoire (photo à gauche, avec l'aimable permission d'Archives du Manitoba), invitant un délégué de chacune des paroisses anglophones et francophones à y participer, ce qui a mené à l'élection des représentants d'une nouvelle version d'une Assemblée législative du Manitoba. Ce gouvernement provisoire a seulement duré quatre mois, mais a permis d'adopter plusieurs lois et d'approuver une « Liste des droits » qui a été soumise au gouvernement du Canada.

Ottawa a accepté la plupart des conditions demandées et a enchâssé ces droits dans la Loi sur le Manitoba, promulguée le 15 juillet 1870. Un système bicaméral a alors été établi, étant composé d'une Assemblée législative et d'une Chambre haute, soit le Conseil législatif.

### La première Assemblée législative



L'Assemblée législative s'est réunie pour la toute première fois, en 1871, dans une maison en bois rond appartenant à A.G.B. Bannatyne, puis a continué de s'y réunir jusqu'à ce qu'un incendie la détruise, en 1873. Cette illustration, gracieusement fournie par Archives du Manitoba, illustre la résidence Bannatyne.

Après la perte de ce lieu de rassemblement, l'Assemblée législative s'est réunie au palais de justice local, puis dans le du vieux Palais de justice, jusqu'à ce que la décision soit prise en 1882 de construire un nouvel édifice spécialement à l'usage de l'Assemblée législative. De 1884 à 1920, cet édifice était situé sur la rue Kennedy, près de Broadway.



La première masse du Manitoba, sculptée dans le moyeu d'une roue de charrette de la rivière Rouge par un soldat de l'expédition de Wolseley, a été épargnée des flammes lors de l'incendie de la résidence Bannatyne, et survit à ce jour. Elle est demeurée en service jusqu'en 1884, où elle fut remplacée par la masse actuelle, qui est métallique.



Palais législatif du Manitoba de 1884 à 1919 Photo : avec l'aimable permission d'Archives du Manitoba

Il convient de noter que la haute chambre constituée par le Conseil législatif a été abolie en 1876 pour économiser les coûts, et que le vote décisif a été prononcé par Colin Inkster, président de ce Conseil.



### Construction d'un nouveau Palais législatif

Afin de mieux refléter la croissance économique et le potentiel perçu du Manitoba comme important centre de transport et de commerce, on a avaisé, en 1911, la décision de construire un magnifique nouveau Palais de l'Assemblée législative, sur le même terrain que celui qui existait jadis. La construction, qui a commencé en 1914 et s'est terminée en 1920, n'aura pas été sans controverse. Le gouvernement au pouvoir avait été défait aux urnes, notamment en raison d'un scandale lié à cette construction, ce qui comprenait une fraude contractuelle et des pots-de-vin politiques. C'est le 15 juillet 1920, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de la province du Manitoba dans la confédération, que Sir James Aikins, lieutenant-gouverneur, inaugura officiellement le Palais législatif actuel.



La disposition de la chambre de l'Assemblée législative avait été conçue en forme de fer à cheval plutôt que dans la tradition des lignes droites de Westminster afin d'encourager et de favoriser un style de discussion et de prise de décisions plus collaboratif, car on estimait que le style traditionnel de Westminster portait à un style de discussion plus querelleur et antagoniste.

### Le processus décisionnel axé sur le consensus

La tradition manitobaine qui consiste à faire les choses différemment s'est poursuivie de 1922 jusqu'aux années 1950, lorsque l'on a remplacé la structure de haut en bas du processus décisionnel et la politique partisane qui en résultait en un style de gouvernance davantage axé sur la collaboration et le consensus. En 1922, un certain nombre de députés avaient été élus sous la bannière du certain nombre de députés sous la bannière du mouvement United Farmers (« Agriculteurs unis »).



Cette émergence de personnes partageant les mêmes idées quant aux avantages d'un processus décisionnel plus collaboratif et d'une réduction de la politique partisane a donné lieu, en 1922, à un gouvernement de coalition qui a duré près de quatre décennies. Le Cabinet, non partisan, était composé des délégués de plus d'un parti. Ce système aura permis de maintenir une grande stabilité, et Monsieur John Bracken est ainsi demeuré le premier ministre du Manitoba de 1922 à 1943 (photo à gauche, avec l'aimable permission d'Archives du Manitoba). Le mouvement United Farmers est éventuellement devenu le Parti progressiste du Manitoba, avant de fusionner avec le Parti libéral pour devenir le Parti libéral-progressiste, continuant ainsi d'exercer un leadership politique au sein du gouvernement.

Dans les années 1950, on assiste à une réémergence de la politique partisane, de la division et des rivalités marquées entre les partis politiques, chassant toute possibilité de poursuivre un type de gouvernement axé sur la coalition. À partir de 1969, la politique à l'Assemblée législative était dominée par un retour à une forte partisanerie, les deux principaux partis étant le Parti progressiste-conservateur et le Nouveau Parti démocratique, alors que le Parti libéral s'efforçait d'obtenir le statut de parti reconnu et y parvenait parfois.

## Des « premières » remarquables



En 1916, grâce aux efforts de Nellie McClung et d'autres suffragistes manitobaines, le Manitoba est devenu la première administration canadienne à reconnaître le droit de vote des femmes, à l'exception importante des femmes autochtones, qui ont dû attendre jusqu'en 1960 pour que ce droit leur soit reconnu (photo de Nellie McClung à gauche, avec l'aimable permission d'Archives du Manitoba).



L'Assemblée législative du Manitoba a continué de franchir des étapes importantes avec l'élection de sa première députée femme, Edith Rogers, en 1920.

(Photo : avec l'aimable permission d'Archives du Manitoba.)



C'est en 1963 que, pour toute la première fois, une femme, Thelma Forbes, fut nommée présidente de l'Assemblée législative du Manitoba. Madame Forbes est aussi devenue, par la suite, la première femme ministre du Cabinet, en 1966.

(Photo : avec l'aimable permission d'Archives du Manitoba.)



Elijah Harper  
Premier député autochtone – 1981



Gulzar Cheema  
Premier député d'origine sud-asiatique – 1988



Conrad Santos  
Premier député d'origine philippine – 1990



George Hickes

Premier député inuit – 1990  
Premier président inuit – 1999



Flor Marcelino

Première députée d’origine philippine et femme appartenant à une minorité visible – 2007  
Première ministre du Cabinet d’origine philippine et femme appartenant à une minorité visible



Amanda Lathlin

Première députée autochtone femme – 2015

En 2017, les rénovations apportées à la Chambre de l’Assemblée législative ont permis d’en accroître l’accessibilité grâce à l’installation d’une rampe pour fauteuils roulants sur le plancher de la Chambre et au réaménagement des pupitres dans les deux tiers de la Chambre afin de permettre le virage d’un fauteuil roulant.

L’élection générale provinciale de 2019 a été marquée par un exploit historique avec l’élection de trois députés noirs du tout premier député non binaire à l’Assemblée législative du Manitoba.



Audrey Gordon  
Southdale (PC)



Jamie Moses  
St. Vital (NPD)



Uzoma Asagwara  
Union Station (NPD)

L’Assemblée législative continue d’évoluer pour devenir un organe décisionnel de plus en plus représentatif de la société manitobaine, et ce que l’on observe actuellement est très prometteur pour l’avenir.

Sources : Mackintosh, Gordon, « La tradition parlementaire au Manitoba », Revue parlementaire canadienne/été 1983; Grafton, Emily, « L’Assemblée législative du Manitoba », Revue parlementaire canadienne/printemps 2011.

## La façon dont l'Assemblée législative est une entité distincte du gouvernement

On croit souvent, à tort, que l'Assemblée législative fait partie ou constitue une branche du gouvernement. Bien que le financement de ses activités provienne effectivement du Trésor, l'Assemblée législative est bel et bien une entité distincte. Il existe, en fait, trois principales entités distinctes, qui sont uniques et indépendantes, jouant des rôles importants dans l'exercice d'un gouvernement démocratique et l'adhésion au principe de la primauté du droit : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

### Principales différences

Le pouvoir législatif	Le pouvoir exécutif	Le pouvoir judiciaire
Le pouvoir législatif, aussi appelé l'Assemblée législative, représente directement la population, les députés élus représentant chacune des 57 circonscriptions du Manitoba. Il réunit les députés de tous les partis politiques, c'est-à-dire le parti du gouvernement au pouvoir et les partis formant l'opposition. Le pouvoir législatif est responsable d'adopter les lois provinciales, d'approuver les dépenses provinciales et d'examiner la façon dont le gouvernement mène les activités du secteur public.	Quant au pouvoir exécutif, il se compose du premier ministre et des ministres du Cabinet, qui sont chargés d'établir les budgets et les politiques des ministères et de proposer des modifications législatives. Plusieurs de ces mesures doivent être adoptées à l'Assemblée législative pour pouvoir entrer en vigueur. Cette fonction exécutive du gouvernement peut également utiliser les instruments statutaires que sont les décrets et les règlements pour procéder à des nominations et ajouter des détails aux dispositions législatives.	Enfin, le pouvoir judiciaire se compose des tribunaux et du processus judiciaire, qui a pour rôle de veiller à ce que toute personne soit assujettie à la primauté du droit. Le pouvoir judiciaire statue également sur tout différend découlant des lois adoptées par l'Assemblée législative.

### Description de l'Assemblée législative

Le pouvoir législatif prend la forme d'une Assemblée législative, composée des 57 députés élus qui représentent chacune des circonscriptions électorales de la province. Le parti politique qui compte le plus grand nombre de députés élus forme le gouvernement, tandis que le parti politique qui compte le deuxième plus grand nombre de députés forme l'Opposition officielle. Si un autre parti fait élire quatre députés ou plus, il devient la deuxième opposition officielle; sinon, les députés élus d'un parti comptant moins de quatre sièges deviennent techniquement des députés indépendants.

Le rôle du président de l'Assemblée équivaut à celui de ministre de l'Assemblée législative, et le rôle du greffier à celui de sous-ministre de l'Assemblée.

### **Approbation des dépenses publiques et des lois par l'Assemblée**

Comme il a été mentionné, le gouvernement doit soumettre ses plans financiers et ses projets de loi à l'approbation de l'Assemblée législative. Le discours du Trône, qui ouvre chaque nouvelle session de l'Assemblée, énonce les politiques que le gouvernement entend mettre de l'avant lors de la session en question. Ensuite, la motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône doit être adoptée par la majorité des députés de l'Assemblée, sans quoi l'on considère que le gouvernement est défait sur une question de confiance, et une élection serait alors vraisemblablement déclenchée.

Le deuxième principal élément que le gouvernement doit soumettre à l'approbation de l'Assemblée législative est le budget provincial, qui décrit les revenus et les dépenses de l'exercice financier. Les documents budgétaires comprennent un aperçu des mesures fiscales ainsi qu'une description du budget des dépenses, c'est-à-dire le niveau des dépenses affectées aux ministères et à d'autres entités pour appuyer les programmes. Les résolutions relatives à la motion budgétaire et au budget des dépenses doivent être adoptées par l'Assemblée législative pour ouvrir les coffres budgétaires. La motion budgétaire constitue également une question de confiance, devant être adoptée par la majorité des députés pour que le gouvernement demeure au pouvoir.

En outre, le gouvernement apporte des modifications aux lois provinciales en déposant des mesures législatives visant la modification de lois existantes ou la création de nouvelles lois, lesquelles doivent être adoptées par l'Assemblée législative pour être promulguées en tant que lois provinciales. En outre, les simples députés (c'est-à-dire qui ne font pas partie du Cabinet) des deux côtés de la Chambre peuvent, eux aussi, soumettre des projets de loi et des résolutions aux fins de débat et d'approbation.

### **Une administration distincte et indépendante**

L'Assemblée législative est distincte du gouvernement; elle établit ses propres politiques en matière d'administration et d'emploi, lesquelles sont approuvées par la Commission de régie de l'Assemblée législative, une commission multipartite qui est établie par la loi et que préside le président de l'Assemblée. Par ailleurs, la Commission est également responsable de déterminer les fonds de fonctionnement des bureaux et des directions de l'Assemblée législative, ce qui est entièrement indépendant du processus d'approbation du Conseil du trésor du gouvernement du Manitoba. Dans le cadre du processus budgétaire provincial, l'Assemblée législative élabore son propre budget des dépenses, lequel figure dans le Budget principal et qui est présenté et défendu par le président dans le cadre du processus budgétaire.

L'Assemblée législative est parfois appelée à collaborer avec des ministères sur des questions d'intérêt commun, comme la prestation des services de sécurité du Palais législatif, mais cela se fait dans un esprit de coopération mutuelle et ne constitue pas un lien de subordination. L'Assemblée valorise de tels partenariats, tout en conservant son entière indépendance.

## La Commission de régie de l'Assemblée législative

La Commission de régie de l'Assemblée législative approuve et établit les politiques administratives qui régissent les bureaux de l'Assemblée législative, y compris les politiques en matière de ressources humaines. Elle supervise également l'approbation des budgets et des politiques financières des bureaux de l'Assemblée législative, y compris les bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée, car l'Assemblée est indépendante du Conseil du Trésor provincial et ne relève pas de sa compétence.

Aussi, la Commission formule des recommandations concernant d'éventuelles modifications législatives à la Loi sur l'Assemblée législative ou à la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative. La Commission nomme également un commissaire indépendant qui est chargé d'examiner et de modifier, le cas échéant, les indemnités, les allocations et les prestations de retraite des députés.

La Commission est présidée par le président de l'Assemblée et se compose de députés de tous les partis officiellement reconnus à l'Assemblée. Le greffier de l'Assemblée législative agit à titre de secrétaire de la Commission.

La Commission se réunit à huis clos et les procès-verbaux des réunions sont publiés sur le site Web de l'Assemblée législative. En vertu de la loi, ces procès-verbaux ne peuvent communiquer les questions de personnel ayant trait aux employés de l'Assemblée ou à ses bureaux. De même, ce procès-verbal ne doit renfermer aucun renseignement sur des questions juridiques ayant trait à des instances qui sont en cours ou prévues ni sur les questions ayant trait à l'établissement du budget annuel des dépenses de l'Assemblée et de ses bureaux.

La Commission produit un rapport annuel qui est déposé à l'Assemblée législative et qui peut être consulté sur le site Web de l'Assemblée.



**Rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative (du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)**

## Fonctions et responsabilités de la Commission

(Article 6 de la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative)

La Commission a notamment les fonctions et les responsabilités suivantes :

- Appliquer les Règles de l'Assemblée et les dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative en matière de gestion financière de l'Assemblée;
- Examiner le budget des dépenses ainsi que la dotation en personnel des bureaux politiques et non politiques de l'Assemblée législative, y compris les bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée;
- Superviser la gestion financière de l'Assemblée;
- Fournir les installations et les services requis pour le déroulement des activités de l'Assemblée;
- Formuler des politiques liées à l'administration de l'Assemblée;
- Donner des conseils et des directives sur le fonctionnement et la gestion efficaces de l'Assemblée.

## La sécurité

### La Loi sur la sécurité de la Cité législative

En 2017, l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité de la Cité législative a forgé un important partenariat entre l'Assemblée législative et le pouvoir exécutif à l'égard de la sécurité du Palais législatif. Cette Loi était l'aboutissement de plusieurs années de discussions entre ces deux entités.

Pour la toute première fois, une définition juridique établissait les paramètres de la Cité législative. La Loi réaffirme que le président est responsable de la sécurité de l'Assemblée législative, et que le président et le ministre de la Justice doivent conclure un arrangement en vue de la prestation de services de sécurité dans la Cité législative. Enfin, cette Loi a établi, au sein du ministère de la Justice, le poste de directeur de la sécurité de la Cité législative, qui collabore avec le sergent d'armes de l'Assemblée sur les questions de sécurité.

### Le protocole d'entente

Le président et le ministre de la Justice ont signé, en 2017, un protocole d'entente établissant le Groupe de travail sur la gestion de la sécurité de la Cité législative, qui se réunit tous les trimestres pour discuter des enjeux stratégiques et pratiques liés à la sécurité de la Cité législative, et pour fournir des directives au directeur de la sécurité de la Cité législative et au sergent d'armes.

### Le Groupe de travail

Le Groupe de travail sur la gestion de la sécurité de la Cité législative se compose du greffier adjoint de l'Assemblée législative, du sergent d'armes, du sous-ministre délégué de la Division de la sécurité communautaire (ministère de la Justice), du directeur général du Renseignement et de la sécurité de cette Division, et du directeur de la sécurité de la Cité législative. Il relève du président de l'Assemblée et du ministre de la Justice, et invite fréquemment divers intervenants à participer aux réunions.

### La sécurité de la Chambre

En ce qui concerne la sécurité au sein de la Chambre, des améliorations ont été apportées pour exiger la vérification des manteaux et des bagages à main des visiteurs de la tribune du public, qui doivent aussi passer par un détecteur de métal avant d'accéder à la tribune.

L'Assemblée législative demeure déterminée à offrir un environnement sûr et sécuritaire aux membres du personnel des bureaux de l'Assemblée législative et aux visiteurs.

## L'accessibilité

Au fil des ans, l'Assemblée législative a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'accès des députés à l'Assemblée, mais aussi pour améliorer l'accès du public au Palais législatif et à l'information fournie par l'Assemblée. Certaines de ces initiatives ont été réalisées en collaboration avec le gouvernement provincial. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

De 2015 à 2017, un comité consultatif a été mis sur pied pour se pencher sur la question de l'amélioration de l'accessibilité dans la Chambre. Ce comité était composé de représentants du Bureau du président de l'Assemblée législative, du Bureau du greffier de l'Assemblée, du hansom, des visites guidées, de la division des services des installations, des ressources historiques et culturelles, ainsi que de représentants de la communauté des personnes handicapées et de groupes consultatifs, de même que du coordonnateur de l'accessibilité de la Ville de Winnipeg, du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et des architectes de projet et des entrepreneurs.

En 2016, il a été convenu que tout député nécessitant une aide personnelle, c'est-à-dire qui a besoin, par exemple, d'un assistant personnel, d'un chien d'assistance, de services d'interprétation gestuelle, d'un dispositif de sous-titrage codé en temps réel, d'une simulation vocale ou de toute autre aide personnelle raisonnable, peut profiter de cette assistance à l'Assemblée législative sans avoir à en demander la permission à l'Assemblée.

Toujours en 2016, la troisième rangée de sièges des députés a été rénovée pour rendre les pupitres et les sièges accessibles aux personnes qui utilisent des appareils d'aide à la mobilité. Un écran tactile a également été intégré et configuré de manière à fournir à tout député ayant une capacité de mouvement réduite d'activer un signal pour demander l'attention du président de l'Assemblée, des greffiers au Bureau et des pages, et pour exprimer son intention d'intervenir dans le débat. Le président et le greffier de l'Assemblée se sont penchés sur le fonctionnement de plateformes élévatoires utilisées dans d'autres villes afin de déterminer si une telle solution serait une option appropriée pour que les personnes à mobilité réduite aient accès à l'étage de la Chambre législative. Au terme de cet examen, l'idée d'utiliser une telle plateforme élévatrice a été mise de côté en raison du niveau de bruit, du risque de panne mécanique et d'un manque de discrétion pour les personnes qui auraient utilisé la plateforme.





Avant les rénovations



Après les rénovations



Rampes d'accès pour fauteuils roulants



La présidente Myrna Driedger et Rick Hansen

C'est en 2017 que le comité consultatif s'est penché sur l'idée d'installer une rampe pour fauteuils roulants. Pour installer une telle rampe, il était nécessaire d'élever le niveau du plancher de la Chambre afin d'assurer la pente appropriée de la rampe, ce qui a nécessité des travaux majeurs de rénovation. Les rénovations sont maintenant terminées, le plancher de la Chambre, le fauteuil du Président et la Table des greffiers sont maintenant tous accessibles aux utilisateurs d'appareils d'aide à la mobilité. Des deux côtés de la Chambre, la première rangée de pupitres a été déplacée pour assurer un rayon permettant le virage d'un fauteuil roulant. Ce projet d'accessibilité, achevé dans les délais prévus et en deçà du budget, a remporté un prix décerné par Heritage Winnipeg. Il a également été finaliste pour le prix du Project Management Institute décerné au projet de l'année, en plus d'avoir reçu les éloges de Rick Hansen, un activiste de renom.



En 2017, à la demande de l'Assemblée, le commissaire chargé des indemnités, des allocations et des prestations de retraite des députés a ajouté, pour l'ensemble des députés, une somme de 5 000 \$ aux allocations de circonscription, notamment pour effectuer des rénovations aux bureaux de circonscription afin d'en améliorer l'accessibilité. Ce financement s'applique pour toute la durée de la législature.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Assemblée a acheté un certain nombre d'appareils d'écoute personnels pour les tribunes du public dans la Chambre et les salles des comités de l'Assemblée législative. Ces appareils fournissent une source auditive originale aux personnes pouvant avoir besoin d'un plus fort volume pour mieux entendre les débats. De plus, les niveaux sonores ont été optimisés pour que le son soit plus clair et plus puissant dans la tribune du public.

En mars 2020, l'Assemblée est passée à un autre fournisseur de services pour la diffusion en continu des délibérations de l'Assemblée et des comités permanents de l'Assemblée. L'un des avantages du nouveau fournisseur de services est que le sous-titrage codé est désormais accessible pour la journée complète des délibérations de la Chambre, ainsi que pour les réunions des comités permanents et du Comité des subsides, à l'intention des personnes qui écoutent les débats en format audio sur le site Web de l'Assemblée. Auparavant, le sous-titrage des débats de l'Assemblée était seulement accessible jusqu'à la fin de la période des questions.

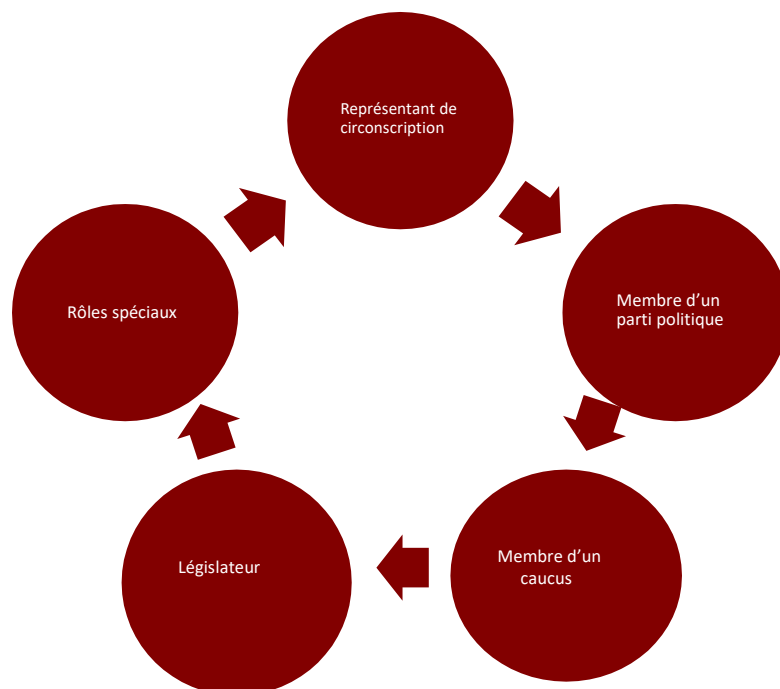
En outre, des discussions ont été entamées entre la Direction des ressources humaines de l'Assemblée législative et le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains afin d'aborder la question de l'état de préparation à la conformité aux dispositions du Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi. Au 1<sup>er</sup> mai 2020, des renseignements devaient avoir été communiqués concernant les mesures prises pour veiller à la sécurité des employés handicapés pendant les interventions d'urgence et pour s'assurer que les employés qui ont besoin de l'aide d'autres personnes dans ces situations fournissent également la permission de transmettre les renseignements nécessaires aux personnes qui ont accepté de les aider.



# *Les députés*

## Le travail des députés

Les députés à l'Assemblée législative sont chargés de plusieurs tâches simultanées et de divers rôles.



**Représentant de circonscription :** Chaque député est élu pour représenter ses électeurs à l'Assemblée législative. Cette fonction comprend des tâches comme aider les électeurs à régler divers enjeux et problèmes, participer à des événements locaux, à des festivals ou à des cérémonies de remise des diplômes, visiter des centres pour aînés et tenir des assemblées publiques, pour n'en nommer que quelques-unes.

**Membre d'un caucus :** Au sein d'un caucus, le député participe à des discussions avec ses collègues au sujet des décisions stratégiques et des plateformes qui seront promues à l'Assemblée dans le cadre de l'examen des diverses initiatives.

**Membre d'un parti politique :** En tant que membre d'un parti politique, le député participe aux discussions stratégiques, assiste aux réunions et aux fonctions du parti et collabore avec une association de circonscription.

**Rôles spéciaux :** Les députés peuvent être appelés à assumer des rôles spéciaux, comme celui de membre du Cabinet ou critique du Cabinet, premier ministre ou chef d'un parti de l'Opposition, président ou vice-président de l'Assemblée, président d'un comité, leader à l'Assemblée, whip, président de caucus ou adjoint législatif.

**Législateur :** Les députés débattent des enjeux et posent des questions à l'Assemblée, examinent les propositions, les budgets et les sommes allouées aux ministères et aux bureaux de l'Assemblée, et votent sur les mesures législatives et fiscales. Le gouvernement propose des initiatives et des lois, et les députés de l'Opposition sont responsables d'en analyser les idées pour tenir le gouvernement responsable et proposer d'autres suggestions. Les simples députés peuvent également suggérer des projets de loi et des résolutions.

## EN CHIFFRES

Au cours des sessions de l'Assemblée législative, les députés sont chargés de représenter leurs électeurs en plus d'assumer des fonctions législatives. Le tableau suivant indique le volume de ces travaux, en chiffres.

41<sup>e</sup> législature

42<sup>e</sup> législature

Nombre de :	1 <sup>re</sup> session (16 mai 2016 – 10 novembre 2016)	2 <sup>e</sup> session (21 novembre 2016 – 9 novembre 2017)	3 <sup>e</sup> session (21 novembre 2017 – 8 novembre 2018)	4 <sup>e</sup> session (20 novembre 2018 – 3 juin 2019)	1 <sup>re</sup> session (30 septembre 2019 – 10 octobre 2019)	2 <sup>e</sup> session (19 novembre 2019 – 27 mai 2020)
Réunions du Comité permanent	23	43	23	9	1	14
Rapports des comités	17	35	19	11	1	3
Présentations par des comités	79	395	171	27	1	3
Déclarations ministérielles	33	81	72	27	6	12
Déclarations des députés	255	355	400	255	35	55
Pétitions soumises	65	373	334	329	2	14
Documents déposés	57	139	212	158	15	22
Documents parlementaires	138	158	160	159	46	129
Décisions rendues	21 (5 sur des questions de privilège)	41 (14 sur des questions de privilège)	65 (25 sur des questions de privilège)	55 (5 sur des questions de privilège)	3	12
Projets de loi déposés par le gouvernement	17, dont 14 adoptés	42, dont 38 adoptés	34, dont 31 adoptés	17, dont 15 adoptés	5, dont 3 adoptés	62, dont 15 adoptés
Projets de loi déposés par de simples députés	12, dont 2 adoptés	33, dont 5 adoptés	34, dont 8 adoptés	12, dont 2 adoptés	1	15, dont 1 adopté
Résolutions de simples députés débattues	14, dont 2 résolues	28, dont 5 adoptées	23, dont 6 adoptées	14, dont 2 résolues	0	4
Résolutions du gouvernement débattues	2, dont 1 résolue	2, dont 1 résolue	0	2, dont 1 résolue	0	1, dont 1 résolue
Périodes de questions tenues	57	72	82	54	8	12
Amendements à l'étape du rapport débattus	12	35	41	12	2	0

## Députés à l'Assemblée législative du Manitoba, 41<sup>e</sup> législature



Agassiz  
**Eileen Clarke**  
PC



Arthur-Virden  
**Doyle Pivniuk**  
PC



Assiniboia  
**Steven Fletcher**  
2016 PC; 2017 IND



Brandon Est  
**Len Isleifson**  
PC



Brandon West  
**Reg Helwer**  
PC



Burrows  
**Cindy Lamoureux**  
LIB IND



Charleswood  
**Myrna Driedger**  
PC



Concordia  
**Matt Wiebe**  
NDP



Dauphin  
**Brad Michaleski**  
PC



Chemin-Dawson  
**Bob Lagass**  
PC



Elmwood  
**Jim Maloway**  
NDP



Emerson  
**Cliff Graydon**  
2016 PC 2018 IND



Flin Flon  
**Tom Lindsey**  
NDP



Fort Garry-Riverview  
**James Allum**  
NDP



Fort Richmond  
**Sarah Guillemard**  
PC



Fort Rouge  
**Wab Kinew**  
NDP



Fort Whyte  
**Brian Pallister**  
PC



Gimli  
**Jeff Wharton**  
PC



Entre-les-Lacs  
**Derek Johnson**  
PC



Kewatinook  
**Judy Klassen**  
LIB IND



Kildonan  
**Nic Curry**  
PC



Kirkfield Park  
**Scott Fielding**  
PC



La Vérendrye  
**Dennis Smook**  
PC



Lac-du-Bonnet  
**Wayne Ewasko**  
PC



Lakeside  
**Ralph Eichler**  
PC



Logan  
**Flor Marcelino**  
NDP



Midland  
**Blaine Pedersen**  
PC



Minto  
**Andrew Swan**  
NDP



Morden-Winkler  
**Cameron Friesen**  
PC



Morris  
**Shannon Martin**  
PC



Pointe Douglas – 2016  
**Kevin Chief**  
NPD



Pointe Douglas – 2017  
**Bernadette Smith**  
NPD



Portage-la-Prairie  
**Ian Wishart**  
PC



Radisson  
**James Teitsma**  
PC



Mont-Riding  
**Greg Nesbitt**  
PC



Riel  
**Rochelle Squires**  
PC



River East  
**Cathy Cox**  
PC



River Heights  
**Jon Gerrard**  
LIB



Rossmere  
**Andrew Micklefield**  
PC



Seine River  
**Janice Morley-Lecomte**  
PC



Selkirk  
**Alan Lagimodiere**  
PC



Southdale  
**Andrew Smith**  
PC



Spruce Woods  
**Cliff Cullen**  
PC



Saint-Boniface – 2016  
**Greg Selinger**  
NPD



Saint-Boniface – 2018  
**Dougald Lamont**  
IND LIB



St. James  
**Scott Johnston**  
PC



St. Johns  
**Nahanni Fontaine**  
NDP



St. Norbert  
**Jon Reyes**  
PC



Saint-Paul  
**Ron Schuler**  
PC



St. Vital  
**Colleen Mayer**  
PC



Steinbach  
**Kelvin Goertzen**  
PC



Rivière Swan  
**Rick Wowchuk**  
PC



The Maples  
**Mohinder Saran**  
2016 NDP; 2017 IND



Le Pas  
**Amanda Lathlin**  
NPD



Thompson  
**Kelly Bindle**  
PC



Transcona  
**Blair Yakimoski**  
PC



Tuxedo  
**Heather Stefanson**  
PC



Tyndall Park  
**Ted Marcelino**  
NDP



Wolseley  
**Rob Altemeyer**  
NDP



## Députés à l'Assemblée législative, 42<sup>e</sup> législature



Agassiz  
**Eileen Clarke**  
PC



Assiniboia  
**Scott Johnston**  
PC



Borderland  
**Josh Guenter**  
PC



Brandon Est  
**Len Isleifson**  
PC



Brandon Ouest  
**Reg Helwer**  
PC



Burrows  
**Diljeet Brar**  
NDP



Concordia  
**Matt Wiebe**  
NDP



Dauphin  
**Brad Michaleski**  
PC



Chemin-Dawson  
**Bob Lagass**  
PC



Elmwood  
**Jim Maloway**  
NDP



Flin Flon  
**Tom Lindsey**  
NDP



Fort Garry  
**Mark Wasyliv**  
NDP



Fort Richmond  
**Sarah Guillemard**  
PC



Fort Rouge  
**Wab Kinew**  
NDP



Fort Whyte  
**Brian Pallister**  
PC



Entre-les-Lacs-Gimli  
**Derek Johnson**  
PC



Keewatinook  
**Ian Bushie**  
NDP



Kildonan-River East  
**Cathy Cox**  
PC



Kirkfield Park  
**Scott Fielding**  
PC



La Vérendrye  
**Dennis Smook**  
PC



Lac-du-Bonnet  
**Wayne Ewasko**  
PC



Lagimodière  
**Andrew Smith**  
PC



Lakeside  
**Ralph Eichler**  
PC



McPhillips  
**Shannon Martin**  
PC



Midland  
**Blaine Pedersen**  
PC



Morden-Winkler  
**Cameron Friesen**  
PC



Notre Dame  
**Malaya Marcelino**  
NDP



Point Douglas  
**Bernadette Smith**  
NDP



Portage-la-Prairie  
**Ian Wishart**  
PC



Radisson  
**James Teitsma**  
PC



Rivière-Rouge-Nord  
**Jeff Wharton**  
PC



Mont-Riding  
**Greg Nesbitt**  
PC



Riel  
**Rochelle Squires**  
PC



River Heights  
**Jon Gerrard**  
LIB IND



Roblin  
**Myrna Driedger**  
PC



Rossmere  
**Andrew Micklefield**  
PC



Seine River  
**Janice Morley-Lecomte**  
PC



Selkirk  
**Alan Lagimodiere**  
PC



Southdale  
**Audrey Gordon**  
PC



Springfield-Ritchot  
**Ron Schuler**  
PC



Spruce Woods  
**Cliff Cullen**  
PC



Saint-Boniface  
**Dougald Lamont**  
LIB IND



St. James  
**Adrien Sala**  
NDP



St. Johns  
**Nahanni Fontaine**  
NDP



St. Vital  
**Jamie Moses**  
NDP



Steinbach  
**Kelvin Goertzen**  
PC



Rivière Swan  
**Rick Wowchuk**  
PC



The Maples  
**Mintu Sandhu**  
NDP



Le Pas–Kameesak  
**Amanda Lathlin**  
NPD



Thompson  
**Danielle Adams**  
NDP



Transcona  
**Nello Altomare**  
NDP



Turtle Mountain  
**Doyle Piwniuk**  
PC



Tuxedo  
**Heather Stefanson**  
PC



Tyndall Park  
**Cindy Lamoureux**  
LIB IND



Gare-Union  
**Uzoma Asagwara**  
NPD



Waverley  
**Jon Reyes**  
PC



Wolseley  
**Lisa Naylor**  
NDP

## Associations parlementaires

L'Assemblée législative du Manitoba appartient officiellement à un certain nombre d'organisations de législateurs qui offrent aux parlementaires des occasions d'échanger avec leurs homologues d'autres administrations, d'échanger des idées et de discuter de solutions à des problèmes communs. Ces organisations comprennent l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC), la Conférence législative du Midwest (CLM) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). La participation à ces organisations offre de précieuses occasions de réseauter avec des pairs et de profiter de possibilités de perfectionnement professionnel.



### Association parlementaire du Commonwealth (APC)

L'APC est une association qui a pour but de réunir, sans égard à la race, à la religion ou à la culture, les parlementaires du Commonwealth, unis par des intérêts communs, le respect de la primauté du droit et des droits et libertés de chaque citoyen et par la poursuite des idéaux positifs de la démocratie parlementaire. Le Manitoba appartient à la Région canadienne de l'ACP et forme sa propre direction générale au sein de cette dernière. L'adhésion à l'ACP donne aux parlementaires l'occasion de participer à des conférences et à des séminaires partout au Canada et parfois dans les autres pays du Commonwealth pour discuter d'enjeux et de préoccupations qui nécessitent, bien souvent, une solution mondiale. En plus d'inviter ses membres à participer à des conférences, l'ACP leur fournit des copies électroniques de la revue parlementaire *The Parliamentary*, qui est publiée par l'administration centrale de l'ACP à Londres, au Royaume-Uni, et du *Canadian Parliamentary Review*, une revue parlementaire à l'intention de la Région canadienne de l'ACP, publiée par l'Assemblée législative de l'Ontario. De plus, à des fins de perfectionnement professionnel, les membres ont accès à des webinaires et des rapports sur divers aspects de la gouvernance et de la responsabilisation.

En 2017, le Manitoba a accueilli la Conférence régionale de la Région canadienne de l'ACP, qui s'est déroulée du 16 au 22 juillet 2017, les réunions ayant eu lieu à l'hôtel Fairmont, et la réception d'ouverture s'étant déroulée au Palais législatif.



Photo des délégués

Le thème de la conférence était le perfectionnement professionnel des députés, et les programmes professionnels comprenaient les sujets suivants :

Le chahut et le civisme à la Chambre;  
Surmonter les obstacles au sein d'une profession à prédominance masculine;  
Faire progresser la prospérité des Autochtones;  
Parler de ma génération : les millénariaux;  
La santé mentale en politique : Il est temps d'en parler;  
Les sondages à l'ère de Trump : défis et leçons;  
Quels jolis gazouillis! L'art des communications politiques efficaces sur les médias sociaux;  
S'adapter à la vie « civile » après la politique.



Des activités sociales ont été choisies pour promouvoir les beautés pittoresques et les nombreuses merveilles du Manitoba, notamment un souper au fort Gibraltar, un souper au Hitchin' Post et des visites facultatives au zoo de Winnipeg, à FortWhyte Alive et des visites de Gimli et du lieu historique national de Lower Fort Garry.



## Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC)

Créée en 1989, l'organisation Femmes parlementaires du Commonwealth International réunissait des femmes parlementaires de tous les pays du Commonwealth, tandis que la Région canadienne de FPC, fondée en 2005, est formée de femmes parlementaires qui siègent aux assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada. L'adhésion est offerte gratuitement à toutes les parlementaires. Cette organisation a pour objectif d'accroître la représentation féminine, de favoriser les liens entre les femmes parlementaires du Canada et des pays du Commonwealth et d'aborder les enjeux liés à l'égalité entre les sexes. Le Manitoba possède sa propre section locale de FPC, dont la présidence alterne entre les caucus du gouvernement et de l'Opposition.



Des délégués de FPC posent avec la statue des Cinq femmes célèbres sur les terrains de l'Assemblée législative du Manitoba.

Membres du Comité directeur de FPC, 2017



## Conférence législative du Midwest (CLM)

La Conférence législative du Midwest (CLM) du Council of State Governments (CSG) est une organisation composée de législateurs de 11 États du Midwest qui favorise et encourage la coopération intergouvernementale et l'échange d'information à l'échelle du Midwest à l'égard des enjeux communs. Ces États comprennent l'Illinois, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, le Michigan, le Minnesota, le Nebraska, le Dakota du Nord, l'Ohio, le Dakota du Sud et le Wisconsin. Le Manitoba est l'une des quatre provinces canadiennes affiliées à la CLM, les autres étant la Saskatchewan, l'Ontario et l'Alberta. La CLM tient une conférence annuelle et compte un certain nombre de comités portant sur divers sujets, comme l'agriculture, qui comprennent la participation de députés provinciaux du Manitoba.

Le Manitoba a accueilli la Conférence législative du Midwest du 15 au 18 juillet 2018. Plus de 300 délégués et accompagnateurs y ont assisté. Les séances plénières et les réunions des comités des associations se sont déroulées au Centre des congrès de Winnipeg. Le mot de bienvenue a été prononcé par le premier ministre Brian Pallister et par le maire de Winnipeg, Brian Bowman. Le discours principal, présenté par l'ancien premier ministre et ambassadeur du Canada, Gary Doer, portait sur les « Les liens qui unissent – La relation vitale entre les États-Unis et le Canada » [traduction libre].



Voici d'autres présentations notables qui ont été offertes dans le cadre de la Conférence (titres originaux anglais) :

The Art of Leading Through Continuous Change, une présentation de Roberta Bondar;  
Policies to Build a "New Energy" Economy, une présentation de M. Bill Ritter;  
Rivers, Rails and Roads: The Midwest's Transportation End, une présentation de M. John Fuller et de M. Joe Schwieterman;  
Pathway to Partnership – The Lasting Legacy of World War I on U.S.- Canada Relations, une présentation de M. Brian Tennyson;  
2018 Election Preview, une présentation d'Amy Walker;  
Professional Development Workshop: Working with the Media, une présentation d'Adam Schrager.

La réception d'ouverture s'est déroulée au Palais législatif, où l'un des principaux événements de la soirée a été une période de questions dans le style parlementaire canadien, tenue à la Chambre de l'Assemblée sous la présidence de Kelvin Goertzen.



Parmi les autres activités notables, mentionnons une soirée familiale à l'exposition Voyage à Churchill au zoo du parc Assiniboine, et un grand banquet au Musée canadien pour les droits de la personne.



## Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'APF est une organisation qui se tient au courant des enjeux qui préoccupent la communauté francophone mondiale. Des réunions ont lieu à l'échelle nationale et internationale pour discuter de ces questions, déterminer l'orientation de l'APF et définir ses principes. Le Manitoba accueille une branche de l'APF, qui possède son propre président.



Le départ des députés de l'Assemblée ne marque pas nécessairement la fin de leur contribution à vie publique.

Le 25 septembre 2001, le président de l'Assemblée de l'époque, M. George Hickes, avait convié un certain nombre d'anciens députés à une réunion pour discuter de la création d'une Association des ex-députés du Manitoba dans le but de promouvoir l'intérêt et le soutien envers l'Assemblée législative. Lors de cette réunion, il a été convenu de lancer une telle association dans le but de mettre les connaissances et l'expérience des anciens députés au service de la démocratie parlementaire, au Manitoba et ailleurs, et de servir l'intérêt public. L'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba a été constituée en association à but non lucratif et non partisane en vertu du projet de loi 300 – Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba, adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba et sanctionnée le 13 juin 2006.

L'Association a participé à un certain nombre d'activités spéciales, dont une série de courtes vidéos intitulées le Projet de patrimoine. Les vidéos en question présentent la carrière politique de neuf Manitobains marquants qui partagent leur expérience personnelle au sein de la fonction publique. Le Projet de patrimoine présente des politiciens issus de tous les partis politiques – hommes et femmes, simples députés et ministres – et couvre plus de cinquante années d'histoire, de 1958 à 2016. Les anciens parlementaires qui y sont mis en vedette sont notamment : Glen Cummings, Sig Enns, Gary Filmon, John Harvard, Bonnie Mitchelson, Myrna Phillips, Eric Robinson, Muriel Smith et le très honorable Edward Schreyer.

Ce projet a été parrainé par le fonds général de la Division scolaire Louis-Riel et appuyé par une subvention de la Winnipeg Foundation. Cette série a été filmée et produite par des étudiants du programme de médias électroniques du Louis Riel Arts and Technology Centre, avec texte et narration de la journaliste winnipegoise Lesley Hughes. Ces vidéos se trouvent sur le site de l'Assemblée législative du Manitoba.

Parmi les autres initiatives entreprises par l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba, mentionnons une série de déjeuners-conférences, la participation à la série de conférences « 55 ans et plus » de l'Université de Winnipeg, la participation au Forum du président de l'Assemblée pour les enseignants du secondaire, et l'organisation des séances de la « fosse de l'ours » du Parlement Jeunesse du Manitoba où un groupe d'anciens députés débattent des enjeux et répondent aux questions des jeunes parlementaires.





*Notre équipe*

## Notre équipe, nos services

### Direction de la Chambre

### Dave Shuttleworth, sergent d'armes



Le sergent d'armes dirige la Direction de la Chambre en ce qui concerne la sécurité et les activités quotidiennes de la Chambre. Il s'agit notamment d'assurer un contrôle des visiteurs de la tribune du public, d'assurer la livraison et la distribution des documents de la Chambre, et de veiller à ce que les députés puissent exercer leurs fonctions sans interruption.

De plus, le sergent d'armes est responsable de l'intégrité et du mobilier de la Chambre.

Ses responsabilités comprennent aussi la gestion d'importantes tâches cérémonielles à la Chambre, ce qui comprend le défilé du président de l'Assemblée vers la Chambre avant chaque journée de session, et l'escorte du lieutenant-gouverneur à l'intérieur de la Chambre lors du discours du Trône annuel ainsi que pendant la cérémonie de la sanction royale.

Le sergent d'armes est également chargé de la sécurité des bureaux de l'Assemblée législative du Manitoba. Il s'agit notamment des locaux suivants : Hansard; Programme des visites guidées; Bureau des allocations des députés, Services d'éducation et de diffusion externe; boutique de cadeaux Golden Boy; la Chambre et la tribune du public; les salles des comités; le Bureau du greffier et le Bureau du président de l'Assemblée législative. Le sergent d'armes fournit aussi des conseils et une orientation en matière de sécurité aux bureaux de circonscription des députés provinciaux.

#### **Nouvelles initiatives :**

- 1) En 2016, l'Assemblée législative a considérablement renforcé les rôles et les responsabilités du sergent d'armes. Il en a résulté un changement de classification et une augmentation du nombre d'heures de travail du sergent d'armes, qui est passé d'un poste de session à un poste à temps plein. Ainsi, le tout premier sergent d'armes l'Assemblée, Dave Shuttleworth, a commencé ses fonctions en mai 2017.
- 2) Pour composer avec les manifestations qui peuvent survenir dans la tribune du public, le sergent d'armes a élaboré un nouveau Code de conduite auquel doivent se conformer les visiteurs. Par conséquent, les visiteurs doivent se livrer à un contrôle à l'entrée, où l'on vérifie leur manteau, leurs sacs et leur téléphone cellulaire, avant de passer par un détecteur de métal. Depuis la mise en œuvre de ce Code de conduite, il n'y a eu aucune manifestation ni perturbation dans la tribune du public.
- 3) Les pages font aussi maintenant partie de la parade quotidienne du président. Ce changement a contribué à renforcer la confiance des pages, tout en démontrant leur importance pour l'Assemblée législative.
- 4) Le sergent d'armes et le directeur de la sécurité de la Cité législative ont lancé un programme de formation polyvalente avec le Service de police de Winnipeg. Les Services de sécurité de la Cité législative et le sergent d'armes ont fourni des visites tactiques du bâtiment à plusieurs différentes unités du Service de police de Winnipeg. Un exercice de formation a aussi été mené avec l'équipe tactique du Service de police de Winnipeg, lequel était axé sur trois scénarios : dans les couloirs, dans une salle de comité et dans la Chambre. Ces scénarios ont été une occasion éducative de fournir une rétroaction et une expérience concrète.
- 5) Depuis 2017, le sergent d'armes a lancé un programme de formation croisée à l'intention de l'ensemble du personnel de la Direction de la Chambre, afin que chacun des participants soit en mesure d'assumer chacun des rôles au sein de la Direction.



À l'Assemblée, le greffier de l'Assemblée législative exerce un rôle qui équivaut à celui de sous-ministre, agissant à titre de dirigeant principal de la procédure et de l'administration. Le greffier est secrétaire de la Commission de régie de l'Assemblée législative, et secrétaire de la Section manitobaine de l'Association parlementaire du Commonwealth. Parmi ses autres fonctions, mentionnons son rôle d'administrateur du Programme de stages de l'Assemblée législative du Manitoba et sa participation aux comités d'administration et de sélection de ce Programme, sa participation au Comité de l'audit de l'Assemblée, au Comité de planification de la continuité des activités et aux travaux de l'équipe de planification du leadership en période de pandémie.

Le greffier adjoint, le Bureau du greffier, le Programme des visites guidées, le Bureau des allocations des députés et les stagiaires de l'Assemblée législative relèvent du greffier.

Le greffier est l'expert en chef de la procédure parlementaire et, avec l'appui de l'équipe de procédure, conseille le président, les leaders à l'Assemblée et les députés en ce qui concerne l'interprétation des règles, des pratiques et des précédents de l'Assemblée législative, en plus d'être chargé de rédiger les modifications au Règlement de l'Assemblée. Le greffier fournit une assistance aux députés qui visitent d'autres assemblées législatives, organise des visites du Palais législatif pour les députés élus d'autres administrations, et agit souvent à titre de secrétaire délégué pour les députés manitobains qui assistent aux conférences de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Le greffier s'assure que les députés de l'Assemblée législative du Manitoba remplissent, avant chaque session, le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts et le formulaire de divulgation.

Le greffier collabore également avec les représentants du gouvernement sur des questions qui ont une incidence sur l'Assemblée législative.

**Bureau du greffier****Pat Malynyk, chef de bureau**

Le Bureau du greffier est un parti à part entière de l'Assemblée législative. Il appuie le greffier, les autres bureaux de l'Assemblée législative ainsi que les députés. Ses principales fonctions concernent notamment l'inscription des présentateurs aux comités permanents, la communication d'information au sujet de l'Assemblée, y compris sous la forme de fiches d'information, de vidéos, d'une Guide à l'intention des députés, du rapport annuel de l'Assemblée législative et le document Outline of Procedure.

Les tâches quotidiennes du Bureau du greffier consistent notamment à aider les personnes qui l'appellent à déterminer qui sont les députés et la façon de communiquer avec ces derniers, ou avec quel bureau ministériel ou sous-ministériel communiquer pour obtenir des renseignements et de l'aide auprès d'un ministère particulier du gouvernement du Manitoba.

Le Bureau du greffier appuie la participation des députés aux diverses conférences, se chargeant de remplir les documents d'inscription, de payer les frais d'inscription et de prendre les dispositions liées à l'hébergement et aux billets d'avion.

Il fournit également un soutien à la Commission de régie de l'Assemblée législative, au Programme de stages et au Programme des pages.

Il prépare des dossiers d'information à l'intention des députés nouvellement élus, et prend les arrangements nécessaires avec les caucus en ce qui concerne le serment que doivent obligatoirement prêter les députés élus avant de pouvoir occuper leur siège au Parlement.

De plus, le Bureau du greffier coordonne la préparation du formulaire de déclaration de conflit d'intérêts et du formulaire de divulgation, qui doivent être remplis avant chaque session de l'Assemblée législative.

Les membres du personnel du Bureau, toujours utile et serviable, répondent à de nombreux appels du public, des médias, des députés et des ministères au sujet de l'état d'avancement des travaux de l'Assemblée et d'autres renseignements sur l'Assemblée. Ils sont également experts dans l'organisation d'une conférence d'envergure.

En résumé, si une personne souhaite savoir à qui parler pour faire avancer les choses ou savoir qui est responsable de quoi par rapport à telle ou telle question, elle peut communiquer avec le Bureau du greffier!

### **Direction des comités**

### **Monique Grenier et Andrea Signorelli, aides-greffiers**



Les aides-greffiers et greffiers des comités sont responsables de fournir des conseils et de renseignements impartiaux sur un éventail de procédures, de pratiques, de privilèges et de précédents parlementaires, en fournissant un soutien administratif et logistique aux activités parlementaires. Les titulaires de ce poste agissent à titre de conseillers principaux en ce qui concerne les procédures de l'Assemblée, à titre d'administrateurs au sein des comités permanents et du Comité des subsides, et à titre de greffiers au Bureau à l'Assemblée législative.

De plus, les aides-greffiers et greffiers des comités sont responsables d'un éventail d'autres activités, y compris la recherche, l'entretien des recueils procéduraux, la gestion des finances de la Direction et l'exécution d'autres tâches administratives. Ils jouent également un rôle important à l'égard des travaux du Comité des comptes publics et du comité chargé du processus d'embauche des hauts fonctionnaires indépendants.

#### Principales initiatives et tâches (du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020)

- Recueil des décisions des présidents de l'Assemblée – maintien du recueil des décisions importantes rendues par le président, le vice-président ou le président par intérim à la Chambre.
- Recueil des précédents du Comité permanent – mise à jour de ce recueil comprenant les décisions importantes rendues par les présidents et les vice-présidents des comités, ainsi que les principales pratiques des comités.

- *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba* – mener un examen continu du Règlement et des pratiques de l'Assemblée, et suggérer des modifications.
- Entreprendre de nouvelles initiatives :
  - Modifier les fonctions opérationnelles des comités permanents, y compris pour améliorer les présentations publiques;
  - Modifier les fonctions opérationnelles du Comité permanent des comptes publics;
  - Poursuivre la transition vers un milieu de travail entièrement informatisé (sans papier);
  - Travailler à la création d'un portail Web d'accès à l'information et aux documents.

## Greffier adjoint

## Rick Yarish



Le greffier adjoint est un cadre supérieur de l'Assemblée législative et agit à titre de conseiller principal en matière de procédure, pour le président comme pour les 57 députés de l'Assemblée. Le greffier adjoint agit, au besoin, à titre de remplaçant du greffier, et partage avec ce dernier la responsabilité d'assurer la gestion des Directions de l'Assemblée. Bon nombre de directions de l'Assemblée relèvent du greffier adjoint :

- Direction de la Chambre, y compris le sergent d'armes;
- Direction des comités;
- Direction des médias numériques;
- Direction du Hansard;
- Direction des journaux;
- Direction de la recherche.

Le greffier adjoint assure également la liaison avec le personnel des Services de communication du Manitoba, qui fournit un service inestimable à l'Assemblée en filmant et en diffusant les délibérations de la Chambre et des comités.

Voici quelques réalisations récentes menées ou dirigées par le greffier adjoint :

1. Obtenir l'approbation de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour changer le statut du poste de sergent d'armes de l'Assemblée afin qu'il passe d'un rôle cérémonial à temps partiel à un rôle professionnel de sécurité à temps plein;
2. Soutenir le développement de la page Web de l'Assemblée et renforcer la présence de l'Assemblée dans les médias sociaux;
3. Renforcer les mesures de sécurité de la tribune du public de la Chambre, y compris par la mise en place d'un nouveau Code de conduite à l'intention des visiteurs;
4. Superviser la mise en place d'une diffusion vidéo couvrant la journée complète des délibérations de la Chambre et toutes les réunions du Comité permanent, une mesure prise en réponse à la pandémie de COVID-19 et à la fermeture du Palais législatif aux visiteurs;
5. Superviser l'amélioration et le développement du programme de formation sur les procédures ainsi que d'un certain nombre des principaux outils de recherche qu'utilise le Bureau du greffier pour répondre aux questions sur les procédures et obtenir de l'information sur les décisions rendues à l'intention de la Chambre et des comités.

## Direction des médias numériques **Becki Derksen**



La Direction des médias numériques est chargée de tenir à jour une variété de technologies Web et de médias numériques de l'Assemblée législative, ce qui comprend le site Web de l'Assemblée législative, les émissions de la Chambre et des comités, ainsi que l'archivage du contenu et des émissions en ligne. Elle est également responsable de l'ensemble de la gestion de l'ensemble des communications de l'Assemblée sur les médias sociaux, de la conception graphique et de la gestion des projets de médias numériques de bout en bout. Les plateformes de médias sociaux utilisées comprennent : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et YouTube.

La Direction participe aussi à des projets visant à améliorer la facilité d'utilisation et l'utilité des services numériques de l'Assemblée, assurant notamment un leadership pour réduire l'utilisation du papier, assurer une amélioration continue du site Web afin de moderniser et rationaliser la présence en ligne de l'Assemblée, et élaborer des archives exhaustives sur les médias sociaux ainsi que des stratégies liées à divers services de l'Assemblée.

## Services d'éducation et de diffusion externe **Stephan Day**



Les Services d'éducation et de diffusion externe offrent gratuitement des programmes et du matériel éducatifs non partisans aux élèves, aux enseignants, aux groupes communautaires et aux membres du public qui souhaitent en apprendre davantage sur l'Assemblée législative et le processus législatif du Manitoba. Cela comprend trois grandes catégories de programmes : les programmes pour les élèves; les programmes pour les enseignants; et les programmes de sensibilisation communautaire.

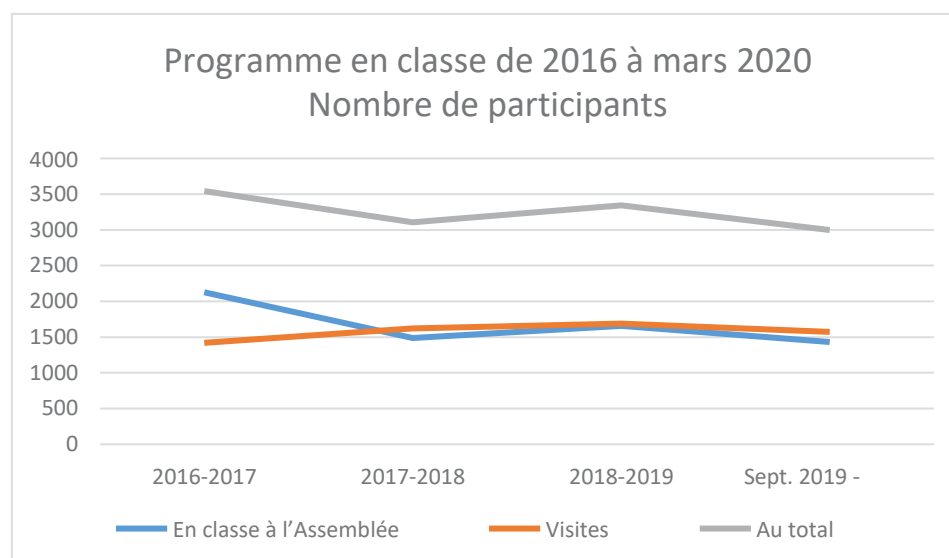
Les programmes destinés aux élèves sont conçus pour les groupes de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et plus. Ils sont offerts en classe, soit à même le Palais législatif ou dans l'une des écoles participantes. Chaque classe reçoit un programme d'études conçu pour accroître les connaissances et renforcer les acquis des élèves. Depuis leur création en 2006, les Services d'éducation et de diffusion externe ont offert des programmes à plus de 30 000 élèves de partout dans la province.

Les programmes offerts aux enseignants comprennent des ateliers de fabrication « à emporter », où les participants reçoivent du matériel éducatif et des instructions pour créer une ressource en classe à rapporter à leurs élèves. Plusieurs occasions de perfectionnement professionnel sont également offertes tout au long de l'année scolaire, chacune portant sur un sujet que les enseignants pourront ensuite relayer à leurs élèves. Chaque année, les Services d'éducation et de diffusion externe de l'Assemblée législative organisent la conférence « Apprendre à l'Assemblée législative », une conférence de perfectionnement professionnel interactive de deux jours qui amène les enseignants à en apprendre davantage sur l'Assemblée législative du Manitoba.

Les programmes de sensibilisation communautaire sont conçus pour répondre aux besoins des groupes communautaires ou des organismes qui font la demande d'un tel programme. Un programme de sensibilisation peut soit se limiter à certains sujets d'intérêt, soit fournir un aperçu plus général de l'Assemblée législative dans son ensemble.

1. Depuis 2006, le programme en classe a été présenté à plus de 30 000 élèves à l'échelle de la province.
2. Pour l'année scolaire 2019-2020, notre programme pour les élèves a enregistré le plus grand nombre de réservations depuis l'ouverture des Services d'éducation et de diffusion externe, en 2006.
3. Ce programme pour les élèves a été élargi pour inclure de nouveaux documents éducatifs que les enseignants peuvent utiliser dans leurs salles de classe afin d'amener les élèves à mieux comprendre l'Assemblée législative du Manitoba.
4. La conférence annuelle « Apprendre à l'Assemblée législative » à l'intention des enseignants a suscité un intérêt croissant de la part des enseignants du Manitoba, et bon nombre ont exprimé leur souhait d'y participer à nouveau l'année suivante.
5. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les Services ont été en mesure de mettre rapidement en place un programme éducatif virtuel en ligne pour les salles de classe et les groupes communautaires, ce qui nous a permis de continuer à offrir des séances éducatives non partisanes de grande qualité et de façon sécuritaire.

Année scolaire	Participants au programme en classe à l'Assemblée	Participants au programme en classe dans les écoles	Au total
2016-2017	2125	1417	3541
2017-2018	1485	1620	3105
2018-2019	1656	1687	3343
2019-2020	1428	1569	2997







La Direction des finances est chargée d'assurer la gestion financière et le soutien administratif des bureaux de l'Assemblée législative et de ses bureaux indépendants, et assume un rôle de leadership dans l'exercice de la fonction de contrôleur pour veiller à la mise en place de solides systèmes de contrôle, de politiques et de processus financiers. La Direction des finances répond également aux demandes d'audits et d'examen spéciaux.

Elle est chargée d'administrer les services de comptabilité financière pour l'Assemblée législative et ses bureaux indépendants, ce qui comprend :

- le traitement et le paiement des factures et d'autres dépenses;
- l'élaboration et la communication de conseils sur les politiques et procédures financières;
- l'analyse et les prévisions financières;
- la préparation de rapports financiers internes et externes;
- la gestion de documents.

Chaque année, la Direction des finances est également responsable de la préparation du budget et des prévisions des dépenses, des revenus et des immobilisations pour l'Assemblée législative et ses bureaux indépendants : le Bureau du vérificateur général, le Bureau de l'ombudsman, le Bureau du directeur général des élections, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le Bureau du registraire des lobbyistes, et le Bureau de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Le Programme de la boutique de cadeaux de l'Assemblée législative et le Programme des messages relèvent du directeur des finances.

Voici cinq initiatives entreprises par la Direction des finances pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020 :

- 1) modernisation du Programme des messages parallèlement à la modernisation de la page Web des messages (scripts) sur le site Web de l'Assemblée législative;
- 2) élaboration d'une ligne directrice sur les frais de déplacement et les dépenses connexes pour l'Assemblée législative;
- 3) élaboration d'une politique de prévention de la fraude pour l'Assemblée législative;
- 4) lancement du site Web de la boutique de cadeaux en 2017 – le catalogue complet des articles en stock (dont la valeur totale s'élève à 53 000 \$) étant offert en anglais et en français;
- 5) mars 2020 – La Direction des finances a dirigé l'initiative en vue d'adopter un processus de facturation, de paiement et de remboursement des dépenses entièrement informatisé (sans papier), en plus de mettre la dernière main aux exigences et au rapport de fin d'année dans le cadre d'efforts menés en télétravail.



Le *hansard*, aussi appelé Journal des débats, est la transcription mot à mot officielle des délibérations de l'Assemblée législative du Manitoba et de ses comités. La Direction du *hansard* est responsable de la production quotidienne des transcriptions de tous les travaux de l'Assemblée législative à la Chambre et dans les comités, ainsi que de l'indexation et de l'archivage des transcriptions de l'Assemblée depuis la fin des années 1950 à aujourd'hui. La Direction est également chargée de la sonorisation dans les salles des comités de la Chambre et de l'Assemblée, et de la diffusion en direct de l'enregistrement audio des délibérations, dans le Palais législatif et au-delà. Gérée par le directeur du *hansard*, la Direction compte six employés à temps plein ainsi que des dizaines d'employés de session.

### ***Récents projets et initiatives :***

#### **Mise à niveau du système audio MediaMatrix**

- Mise à niveau complète de la programmation audio et de l'équipement, entreprise en 2017 dans le cadre du projet de modernisation de l'accessibilité de la Chambre.

#### **Haut-parleurs de la tribune du public**

- Remplacement des haut-parleurs vieillissants et défectueux de 70 volts de la tribune du public par de nouveaux haut-parleurs directionnels pour améliorer l'audibilité et fournir un système d'écoute assistée.

#### **Expansion du système d'écoute assistée (sans fil)**

- Ce système permet aux députés, au personnel et aux membres du public qui se trouvent dans les tribunes et présents dans le Palais législatif d'écouter l'audio de la Chambre et des salles de réunion des comités à partir d'appareils mobiles. Le *hansard* a ajouté six transmetteurs et antennes pour élargir la portée du signal sans fil afin de couvrir entièrement les extrémités est et ouest du bâtiment. Le signal sans fil couvre désormais la Chambre et les deux salles de comité.

#### **Nouvelle version HTML du *hansard***

- Cette version HTML est dotée d'une police de caractères et d'une mise en page améliorées pour rehausser la lisibilité. Elle comporte maintenant une barre de recherche latérale qui contient la table des matières. Cette version du *hansard* en ligne est extrêmement conviviale, intuitive et beaucoup plus utile pour les députés et le personnel pour ce qui est de faire des recherches sur les transcriptions antérieures.

#### **Mises à jour de la page du *hansard* sur le site Web de l'Assemblée législative**

- Création d'une nouvelle page d'accueil du *hansard*, où un calendrier du mois le plus récent contient des liens vers les documents PDF, HTML, les fichiers audio et vidéo archivés du *hansard*; des liens vers une nouvelle introduction à la page du *hansard*, et des liens vers une nouvelle page d'utilisation du *hansard*.



***Les Services des ressources humaines (RH) s'engagent à établir et à maintenir de solides relations de travail, en fournissant des services confidentiels, opportuns et exacts ainsi que des services de soutien.***

**Les bureaux soutenus comprennent :**

- Tous les députés de l'Assemblée législative du Manitoba et leurs employés (adjoints de circonscription);
- Tous les bureaux politiques et non politiques de l'Assemblée législative;
- Les bureaux indépendants de l'Assemblée législative (Élections Manitoba, Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, Bureau de l'ombudsman du Manitoba).

**Les services fournis touchent les domaines suivants :**

- Administration de la paye et des avantages sociaux;
- Consultation, orientation et conseils spécialisés concernant tous les aspects des ressources humaines et de la rémunération et des avantages sociaux :
  - Recrutement et sélection;
  - Relations de travail et relations avec les employés;
  - Élaboration, application et interprétation des politiques;
  - Encadrement et perfectionnement en leadership;
  - Conception/développement organisationnel;
  - Évaluation/classification des postes;
  - Équité et diversité en matière d'emploi;
  - Santé et sécurité au travail;
  - Mobilisation des employés (rassemblement annuel de reconnaissance des employés autour d'un barbecue; bulletin d'information; dîners-conférences; programme de perfectionnement en leadership).

**Principaux projets et initiatives (du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020) Programme de perfectionnement en**

**leadership**

Le Programme de perfectionnement en leadership a été conçu pour développer et renforcer les compétences en leadership au sein de l'Assemblée. En collaboration avec un consultant externe, ce programme a été élaboré et adapté à notre organisation afin de cibler les besoins propres à l'Assemblée.

Pour mettre en œuvre ce programme s'adressant à tous membres de l'Assemblée ayant des employés subordonnés, il fallait d'abord effectuer une évaluation des besoins et recueillir de la rétroaction au sujet des compétences, des aptitudes et des comportements de leadership qui étaient perçus comme essentiels au sein de l'Assemblée. On a également demandé aux dirigeants de réfléchir à leurs propres compétences en leadership, y compris leurs forces et leurs possibilités de croissance.

L'équipe du leadership s'est d'abord réunie pour discuter de la question de « définir notre avenir » et de ce qui devrait être inclus dans un énoncé de mission de l'Assemblée. Cette réunion a donné lieu à l'élaboration des énoncés de notre mission, de nos valeurs et de nos objectifs.

Le Programme de perfectionnement en leadership a ensuite été mis en œuvre en fonction de cinq modules :

1. Excellence en leadership;
2. Excellence d'équipe;
3. Création d'une culture de la conversation : délégation et encadrement;
4. Création d'une culture de la conversation : rétroaction et conversations difficiles
5. Diriger le changement.

Il est important de noter que ce même programme a été offert au groupe de la haute direction (présidence, direction principale, Administration et greffier de l'Assemblée législative) pour s'assurer que tous les dirigeants obtiennent la même formation et entendent le même message.

### **La Politique relative au respect en milieu de travail**

En mai 2019, la Commission de régie de l'Assemblée législative a approuvé une version mise à jour de la Politique relative au respect en milieu de travail : Contrer et prévenir le harcèlement sexuel, le harcèlement et l'intimidation, ainsi que les documents à l'appui. Parmi les principaux changements, mentionnons des définitions nouvelles et révisées, une plus grande clarté des rôles et des responsabilités, des procédures uniformes pour répondre aux préoccupations, ainsi qu'un processus indépendant concernant les plaintes portées contre un membre de l'Assemblée. Cette politique, tout comme la politique du même nom de la Commission de la fonction publique, souligne l'engagement commun de l'Assemblée législative et du gouvernement du Manitoba d'appuyer des relations de travail respectueuses.

Tous les documents connexes ont été publiés sur le site Web de l'Assemblée législative.

Une formation obligatoire en personne a été offerte à tout le personnel de l'Assemblée, y compris le personnel des bureaux politiques et non politiques de l'Assemblée, ainsi qu'à tous les députés et à leurs adjoints de circonscription. Nous sommes ainsi parvenus à offrir une formation en personne à l'ensemble des 57 députés provinciaux au cours de 4 séances et à 140 membres du personnel au cours de six séances.

Nous avons reçu d'excellents commentaires au sujet de toutes les séances de formation.

Tous les nouveaux membres du personnel embauchés se voient remettre l'ensemble des documents sur le respect en milieu de travail, et le programme est accessible en ligne depuis mai 2020, ce qui permet à tout le personnel de suivre la formation.

### **L'évaluation des postes**

À la fin de 2018, les Services des RH ont collaboré avec un consultant externe pour examiner l'approche actuelle de l'Assemblée en matière de classification des emplois et déterminer les moyens de mettre en œuvre une approche objective et systématique de l'évaluation des emplois en vue de favoriser l'équité, la cohérence et la transparence. Comme il s'agit d'un projet de l'Assemblée, l'information a été communiquée aux dirigeants et au personnel au fur et à mesure que les diverses étapes ont été décrites. Au 30 juin 2019, toutes les séances de formation des dirigeants et des employés étaient terminées. À l'étape suivante du projet, les employés et les gestionnaires se sont vu demander, pour chacun des postes à l'Assemblée, de remplir un questionnaire sur l'emploi. Au 31 janvier 2020, ce processus était pratiquement terminé. En février et mars 2020, les Services des RH ont entrepris l'évaluation des emplois de l'Assemblée en collaboration avec le consultant externe.

### **Le recrutement**

Au cours de la période visée par le présent rapport, les Services des RH ont tenu environ 95 concours. Chaque fois qu'un concours est organisé, il s'agit d'un effort collectif entre les RH, le gestionnaire qui fait l'embauche, le comité de sélection et le personnel de soutien des RH. Chaque concours nécessite beaucoup de travail, en commençant par la rédaction des critères de sélection, des annonces, des questions d'entrevue, l'organisation des entrevues, la vérification des références, la présentation d'une offre ou d'un refus, la rétroaction des candidats et la clôture du dossier de ce concours. De plus, les Services des RH sont souvent appelés à résoudre différents défis qui seront propres à chaque concours. Les Services des ressources humaines sont fiers de leur contribution au recrutement des meilleurs talents au sein de l'Assemblée et de ses bureaux indépendants.

## La paye

L'équipe de la paye traite les transactions liées à la rémunération et aux avantages sociaux pour l'ensemble du personnel de l'Assemblée législative, les trois bureaux indépendants de l'Assemblée législative, tous les députés et leurs adjoints de circonscription, ainsi que tous les directeurs du scrutin et directeurs adjoints du scrutin embauchés par Élections Manitoba en période électorale.

Au cours de la période visée par le rapport, l'équipe de la paye a traité 897 nouvelles embauches, 729 congés et 1153 cessations d'emploi, dont 43 départs à la retraite. L'équipe qui a réalisé tout ce travail intensif se composait de seulement deux à trois personnes. Quelle que soit la situation, notre équipe de la paye a travaillé avec diligence pour exécuter toutes les tâches liées à la paye et à celles qui s'y rattachent, avec exactitude et en temps opportun.

C'est vers la fin de l'exercice 2019-2020 que la pandémie de COVID-19 est devenue une réalité, et nos Services des RH ont dû s'y adapter à la volée. Bien qu'il leur ait fallu travailler des heures supplémentaires et de longues heures, les membres de l'équipe de la paye ont su opérer la transition vers le télétravail tout en continuant à fournir tous leurs services sans interruption.

## TI (Direction de l'administration et Direction des finances)

**Zdenek Ondracek, Directeur**



Le groupe de la TI de l'Assemblée législative appuie les bureaux de l'administration et des finances de l'Assemblée législative et les bureaux indépendants dans l'exercice de leur mandat respectif. Tous les Bureaux de l'Assemblée disposent d'une connexion sécurisée à l'intranet du gouvernement et à Internet. Le groupe de la TI leur fournit tous les services de bureautique, d'infrastructure de serveur, d'ordinateur et de réseau ainsi que le soutien connexe au Bureau de l'ombudsman du Manitoba, du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, du registraire des lobbyistes et de l'administration de l'Assemblée législative. En plus de soutenir l'infrastructure et les applications informatiques, la TI soutient également les appareils mobiles (téléphones et tablettes).

Voici certaines des initiatives entreprises :

- fournir l'infrastructure de sécurité et de télécommunication pour soutenir la boutique de cadeaux en ligne;
- mettre à jour du réseau étendu qui relie tous les bureaux, y compris ceux situés à l'extérieur de Winnipeg, afin d'assurer un réseau plus rapide et plus sécuritaire;
- convertir le système gestion des stocks du magasin de cadeaux en une application spécialisée qui comprend maintenant le codage à barres de tous les principaux articles; et étendre ce nouveau système au programme de gestion d'inventaire du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, qui l'utilisera pour la gestion d'actifs non liés à la TI;
- déployer le logiciel BB Access & Awingu pour permettre au personnel de travailler à domicile pendant la pandémie;
- collaborer avec divers Bureaux pour moderniser les salles de conférence grâce à la mise en place de technologies de vidéoconférence et d'écran interactif.

## Journaux

### Claude Michaud, greffier aux Journaux



L'aide-greffier et greffier aux Journaux est responsable de la direction et de la supervision des activités de la Direction des journaux, y compris l'organisation efficace et en temps opportun des activités de l'Assemblée législative, en assurant et en contrôlant la production, la traduction, l'examen, la révision, la distribution, le suivi et la conservation aux fins d'archivage de tous les documents de l'Assemblée législative, y compris les *procès-verbaux*, le *Feuilleton* ainsi que les *journaux de l'Assemblée législative du Manitoba*.

Faisant partie des greffiers à la procédure, l'aide-greffier et greffier aux Journaux effectue des recherches sur les procédures et pratiques parlementaires de l'Assemblée législative et agit comme principale personne-ressource pour les députés et le personnel des caucus ainsi que pour les bureaux indépendants, les ministères du gouvernement et les organismes qui cherchent à obtenir des conseils et une orientation sur des questions qui touchent la procédure, les processus et les pratiques administratives de l'Assemblée législative.

Au cours des dernières années, la Direction des journaux a appuyé la modernisation globale et la transparence de l'Assemblée législative, notamment en publiant une quantité sans cesse croissante de ses documents en ligne, dont les *journaux de l'Assemblée législative du Manitoba*, au profit de tous les intervenants, y compris les députés et le grand public.

## Allocations des députés

### Jean Ramsay, directrice



Le Bureau des allocations des députés fournit des services financiers aux députés à l'Assemblée législative relativement à leurs allocations statutaires. Le Bureau est responsable du traitement des demandes de remboursement des dépenses des députés, de la préparation de leurs rapports mensuels, de la gestion des immobilisations achetées par l'entremise des allocations de circonscription, et de l'administration du programme de téléphonie sans fil pour les députés et leurs adjoints de circonscription. Il fournit aux députés et aux adjoints de circonscription des séances d'information sur les allocations, et ce, après une élection et sur demande. Le Bureau prépare les rapports annuels des députés qui doivent être déposés, et participe à la préparation du rapport de fin d'exercice relatif aux montants payés ou à payer aux députés à l'Assemblée législative.

Dans les six mois suivant chaque élection générale, le directeur du Bureau des allocations des députés prépare un rapport de conformité, qui consiste en un examen des activités du Bureau ayant trait à l'approbation des demandes de remboursement des dépenses des députés, et qui a pour but de cerner les questions de nature administrative ou interprétative et de prendre les dispositions en vue de l'audit du rapport par le Bureau du vérificateur général.



L'agent de recherche a pour rôle principal de fournir aux députés les documents de recherche et d'information de haut niveau et créatifs dont ils ont besoin lorsqu'ils exercent diverses fonctions, y compris en tant que membres du Comité des comptes publics ou en tant que représentant du Manitoba à diverses conférences nationales et internationales. Parmi ses autres responsabilités, l'agent de recherche : fournit des conseils spécialisés en matière de rédaction en ce qui concerne un vaste éventail de documents officiels et non officiels de l'Assemblée; agit à titre de remplaçant au sein des comités et de la Direction des journaux; et répond aux demandes de renseignements du grand public ou des collègues d'autres administrations. Il assure également la tenue à jour des recueils de documents procéduraux, gère les finances de la Direction et exécute d'autres tâches administratives.

L'aide-greffier qui occupe ce poste appuie le greffier, le greffier adjoint, le président, les députés et les fonctionnaires de l'Assemblée législative dans l'exercice de leurs fonctions liées aux délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative. Ces fonctions comprennent la prestation de conseils spécialisés confidentiels et non partisans en matière de procédure concernant les privilèges, les pratiques et la procédure parlementaire, tout en agissant à titre de greffier au Bureau, veillant au respect de toutes les étapes requises pour l'adoption des lois et des procédures financières.

Projets réalisés au cours des cinq dernières années :

1) L'histoire de l'Assemblée

Ce projet consistait à faire de la recherche sur les 150 ans d'histoire de l'Assemblée, y compris en ce qui concerne le nombre total de jours de séance, les députés élus, les femmes députées, les sessions, les présidents de l'Assemblée, les premiers ministres, les sergents d'armes et les greffiers tout au long des diverses périodes de l'histoire du Manitoba. Cette information a été condensée sous la forme d'un tableau qui comprend non seulement les données des 100 dernières années de l'actuel Palais législatif, mais aussi celles des divers autres édifices qui ont accueilli l'Assemblée depuis 1871.

2) Projet sur l'histoire des pages

Ce projet consistait à dresser une liste de la quasi-totalité des personnes qui ont occupé le poste de page à l'Assemblée législative depuis le tout premier page, en 1873. Il s'agissait également de compiler divers articles de journaux et photos couvrant les 150 années de l'Assemblée. Enfin, ce projet avait pour ultime objectif d'organiser la Réunion des pages, qui sera tenue pour célébrer l'histoire de l'Assemblée.

3) Audits des bureaux des hauts fonctionnaires indépendants

Ce projet a notamment consisté à compiler les critères qu'utilisent les assemblées de partout au pays dans le cadre de l'audit des bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de leur province ou territoire respectif. Ce document fournit tous les détails utiles en ce qui concerne : les procédures d'audit individuelles; les entités qui ont effectué les audits; le signalement ou non des audits au président ou à l'Assemblée; et la liste des différents hauts fonctionnaires indépendants au sein de chacune des administrations. Ce document a été créé aux fins de la participation de la présidente de l'Assemblée à une conférence nationale.

4) Motions de condoléances

Ce projet comprenait une étude de la façon dont les autres provinces et territoires du pays traitent le sujet délicat des motions de condoléances lors du décès d'anciens députés. Il avait pour objectif d'aider l'Assemblée législative du Manitoba à déterminer si sa pratique actuelle devait ou non être modifiée.

## Bureau du président de l'Assemblée



Administratrice du Bureau –  
Michele LaPointe



Adjointe exécutive du président – Kiersten McDonald

Le Bureau du président de l'Assemblée a été très occupé pour toute la période de 2016 à 2020! L'élection, en 2016, d'une nouvelle présidente de l'Assemblée s'est accompagnée d'un éventail de nouveaux apprentissages nécessaires, non seulement pour la présidente, mais aussi pour le personnel.

Bien que les éléments fondamentaux du Bureau du président soient demeurés les mêmes, chaque nouvelle personne qui occupe la présidence de l'Assemblée aura ses propres idées, projets et objectifs. Ce fut un véritable plaisir d'assister notre présidente actuelle dans sa participation réussie à des conférences, le lancement du Mur des pionnières, la création de la nouvelle vitrine d'exposition des masses du Manitoba, la conception de diverses épinglettes pour le personnel et les députés, l'accueil des dignitaires étrangers, etc.

Le poste d'administrateur du Bureau demeure toujours inchangé à l'arrivée d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente. En tant qu'employé non politique, l'administrateur du Bureau est responsable d'une grande variété de tâches, notamment :

- assurer la gestion des services administratifs et financiers du Bureau du président;
- veiller à la prestation adéquate des services de soutien dont ont besoin le Bureau du président, les députés individuels, les anciens députés et le public;
- agir comme agent de liaison, au nom du personnel à tous les niveaux et de la direction, auprès des députés de l'Assemblée législative, mais aussi auprès du Bureau du protocole et des dignitaires à l'échelle du Canada et du Commonwealth;
- fournir à tout nouveau président une orientation relative aux procédures et aux politiques du Bureau;
- formuler, au besoin, des recommandations à l'intention du président concernant les divers enjeux qui ont une incidence sur le Bureau;
- agir comme mandataire du président au sein des comités auxquels il siège à l'Assemblée (Comité du Palais législatif et de ses terrains; Journée portes ouvertes du Palais législatif pour Noël, etc.);
- préparer et organiser le serment d'entrée en fonction des hauts fonctionnaires indépendants;
- analyser et résumer, pour le compte du président, les plaintes déposées contre les hauts fonctionnaires indépendants;
- gérer les dispositions relatives à la journée du discours du Trône;
- s'assurer de la bonne préparation du président par rapport aux visites officielles des consuls généraux, des ambassadeurs, des hauts commissaires, etc.;
- gérer la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les événements pour le Bureau du président, y compris les nombreux événements annuels ainsi que les événements demandés par les ministres et le Bureau du protocole, etc.;
- organiser et superviser tous les aspects du dévoilement des portraits des anciens présidents de l'Assemblée;
- organiser et superviser les conférences canadiennes et internationales dont le président est l'hôte, en consultation avec le président et le Bureau du greffier;
- assurer la liaison entre le président et le directeur des Services d'éducation et de diffusion externe.



Le poste d'adjoint exécutif du président est appelé à changer à l'arrivée d'un nouveau président de l'Assemblée. Le ou la titulaire de ce poste est responsable de tous les projets et autres éléments d'ordre politique du président de l'Assemblée, y compris ce qui suit :

- traiter les dossiers liés aux électeurs;
- rédiger, au nom du président, des articles de nouvelles à l'intention de sa circonscription et de la communauté;
- interagir avec les organismes communautaires;
- faire de la recherche;
- recueillir l'information médiatique quotidienne;
- s'occuper de l'organisation relative aux réunions ou événements externes (transport, discours, photographie, etc.) et y participer avec le président;
- s'occuper de la correspondance avec les intervenants au nom du président;
- aider les électeurs à résoudre divers problèmes ou plaintes;
- organiser des événements pour les groupes d'intérêt spéciaux du président, y compris, sans s'y limiter : Accueillir les délégués d'À Voix égales Manitoba à l'Assemblée législative; Journée des Guides à la Chambre; les Pionniers sous le dôme; etc.;
- s'occuper des photos pour les médias sociaux;
- gérer le site Web du président en tant que député;
- aider à exécuter la plupart des activités organisées par le Bureau du président.

Bien que le poste d'adjoint exécutif consiste principalement à s'occuper des activités politiques du président en tant que député, le ou la titulaire du poste en est venu, au fil des ans et de concert avec l'administrateur du Bureau, à travailler de façon cohésive en équipe pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des activités du Bureau du président.

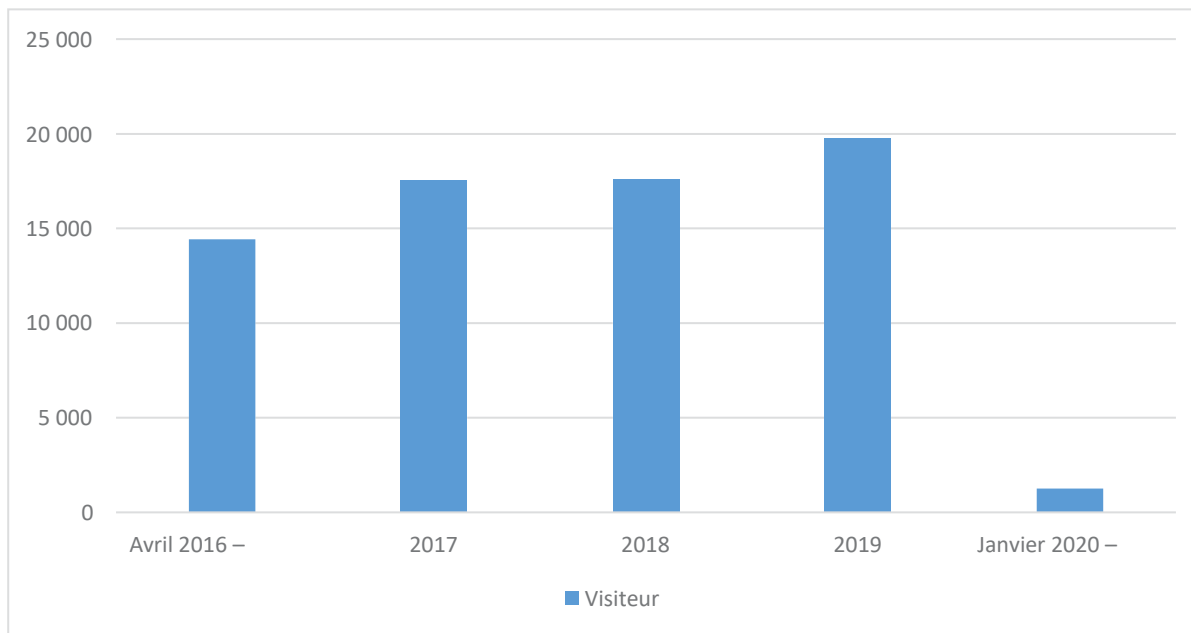
## Visites guidées

## Vanessa Gregg, gestionnaire



Le Programme des visites guidées donne vie au Palais législatif du Manitoba, invitant le public à découvrir notre processus démocratique dans le cadre de visites d'interprétation guidées, riches en détails, précises et éducatives. L'équipe du Programme des visites guidées sert d'agent de liaison accessible entre le public et l'Assemblée législative, y compris les députés, les Bureaux des caucus et les médias.

	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
Avril 2016 – décembre 2016	823	14 414
Janvier 2017 – décembre 2017	934	17 583
Janvier 2018 – décembre 2018	933	17 622
Janvier 2019 – décembre 2019	936	19 759
Janvier 2020 – mars 2020	52	1 249
<b>Total</b>	<b>3 678</b>	<b>70 627</b>



Depuis avril 2016, le Programme des visites guidées a une présence accrue sur le site Web de l'Assemblée législative, fournissant de l'information aux visiteurs et aux groupes scolaires qui visitent le Palais législatif, y compris dans le cadre d'activités autodirigées visant à élargir les connaissances des visiteurs, avant comme après leur visite. Des visites thématiques spécialisées ont été élaborées, y compris des visites axées sur des domaines d'intérêt précis. Le Programme des visites guidées s'est adapté harmonieusement aux changements apportés aux procédures de sécurité qui visent les visiteurs du Palais législatif et la tribune du public.

## Programme de stages

Créé en 1985, le Programme de stages à l'Assemblée législative du Manitoba offre la possibilité à six récents diplômés universitaires de réaliser des travaux de recherche à l'intention des caucus du gouvernement ou de l'Opposition, en plus de participer à des séminaires avec des dirigeants du secteur des affaires, des politiques et des organismes sans but lucratif. Les fonctions du stagiaire peuvent comprendre la rédaction de discours et de notes d'allocution, la fourniture de documents d'information sur des questions de politique publique et la rédaction des déclarations des députés. Ce programme, qui complète de façon concrète les études universitaires, a contribué à enrichir les fonctions législatives des députés en leur faisant profiter des recherches de récents diplômés au talent exceptionnel. Il est supervisé par l'administratrice du Programme, Patricia Chaychuk, et par la directrice académique, Kelly Saunders, de l'Université de Brandon. L'Assemblée législative remercie les personnes suivantes qui ont participé au Programme de stages de 2016 à 2020.

2015-2016

**LANE BOUCHER  
EMILY COUTTS  
SEAN GOERTZEN  
TARA JAGO  
STEPHEN SPENCE  
MEAGAN VESTBY**

2016-2017

**AKOSUA BONSU  
NICHOLAS CHERLET  
KAREN DE BLONDE  
IMALKA NILMALGODA  
KIMVY NGO  
TANNER ROBERTSON**

2017-2018

**DAVID CHARACH  
DANIEL DIAMOND  
SHREYA GHIMIRE  
BHARGAVI PATEL  
ANGELA REEVES  
ADRIENNE TESSIER**

2018-2019

**ALEXANDRA BONNEY  
EMMA CASH  
JONATHAN DAMAN  
ASHLEY HALLER  
CLAIRE JOHNSTON  
KRYSTAN McCAIG**

2019-2020

**MARIA GHEORGHE  
KELSEY HRAPPSTEAD  
SAIO MANSARAY  
DECLAN MOULDEN  
CHISHIMBA NGULUBE  
BAILEY PELLETIER**

**Meilleurs vœux  
pour l'avenir!**

## Programme des pages

Chaque année, 10 élèves très motivés de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année sont sélectionnés pour servir de pages à l'Assemblée législative. Au cours des séances de l'Assemblée législative et de ses comités, les pages exécutent diverses tâches, comme distribuer des documents, recevoir et distribuer divers articles, et annoncer les noms des députés lors des votes enregistrés. Pour les élèves du secondaire qui s'intéressent au processus législatif ou aux affaires publiques, le Programme des pages offre une occasion d'observer l'Assemblée législative en action et de voir comment les politiques publiques sont mises en place. Les pages travaillent à l'Assemblée législative tout en continuant d'assister à leurs cours et d'effectuer leurs travaux scolaires. L'Assemblée tient à remercier sincèrement les étudiants exceptionnels suivants, qui ont participé au Programme des pages du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020.



### 2015-2016

JULIA ANTONYSHYN  
SARAH CORMIER  
TIFFANY FERNANDO  
ADAM GISLASON  
CEANRAY HARRIS-READ  
SHIVANI HUNTER  
MEGHA KAUSHAL  
ANIKA NELSON  
HILARY RANSOM  
KIERAN SMITH

### 2016-2017

NATHAN DUECK  
SOOMIN HAN  
KAYLYN MCDONALD  
SARAH MILLER  
DAVID NYHOF  
NELL PERRY  
SYDNEY PUHACH  
LILY REDER  
DENÉE RYLE  
KARSEN LEE WINTER

### 2017-2018

LILJA BEST  
FREJA CUDDINGTON  
LYDIA GORK  
HAILEY HANSEN  
ASHLEY HUNTER  
SCOTT KNIGHT  
CLÈCHE KOKOLO  
GABBY LAWRENCE  
ANIKA MORAN  
PAUL ZORBAS

### 2018-2019

MARIANNA BAHALLA  
HANNAH BELEC  
RAVNEET BRAR  
KOLTON BRAZEAU  
CHRISTOPHER CHIN  
BIANCA DUBOIS  
KES GAMEIRO  
AVERY GROENEVELD  
RICHARD JOHN HYUN HAN  
HANNAH WIENS

### 2019-2020

MICHAYLA CARLSON  
CHINEMEREM CHIGBO  
MEGHAN FUSTEY  
ANNLISE GUILLEMARD  
CHRIS JAPIT  
HAYLEY JOHNSON  
JAZZY NAROZNIAK  
AMELIA OTWARI  
VICTORIA ROMERO  
ANNA VOLOTOVSKA

MERCI  
BEAUCOUP!



*Événements et  
comités notables*

## Les prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative

Créés en 2001 par le président George Hickes et la greffière Patricia Chaychuk, les prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative honorent les jalons de service des employés de l'Assemblée. Chaque employé qui célèbre un anniversaire de service qui tombe dans l'une des tranches de 5 ans reçoit un certificat signé par le président ainsi qu'un petit cadeau. L'Assemblée législative du Manitoba est un employeur de choix, ce dont témoigne le fait qu'un si grand nombre d'employés poursuivent une longue carrière parmi nous. Félicitations à tous les récipiendaires du prix de 2016 à 2020!

### 5 ANS

Rachele Bosc (2016)  
Derek Elaschuk (2016)  
Kimberley Horrocks (2016)  
Eileen Johnson (2016)  
Andrea Signorelli (2016)  
Jeanne Fronda (2017)  
Martha Mankewich (2017)  
Sara Harms (2018)  
Sherri Macquarrie (2018)  
Jodi Pauley (2018)  
Chandler Shirtliff (2018)  
Roger Wiebe (2018)  
Laura Conlin (2019)

### 10 ANS

Michael Altham (2016)  
Reg Sims (2016)  
Denise Burak (2017)  
Arlene Finkel (2017)  
Darlene Kotchon (2017)  
Karen Zelanko (2017)  
Daisy Giesbrecht (2018)  
Barb Gislason (2018)  
Claude Michaud (2018)  
Deanna Wilson (2018)  
Jim Chliboyko (2019)  
Eileen Johnson (2019)  
Kim Morris (2019)  
Michelle Pineda (2019)  
Greg Reckseidler (2019)  
John Truss (2019)

### 15 ANS

Trevor Melanchuk (2016)  
Ray Gislason (2017)  
Julie Sass (2017)  
Peggy Coniglio (2018)  
Louise Guennette (2018)  
Karen Kawaler (2018)  
Danny Mozol (2018)  
Becki Derksen (2019)

### 20 ANS

Debra Campbell (2016)  
Todd LaRue (2018)  
Stanley Fry (2019)  
Monique Grenier (2019)  
Judy Wegner (2019)

### 25 ANS

JoAnn McKerlie-Korol (2016)  
Zdenek Ondracek (2016)  
Michele Lapointe-Dixon (2017)

### 30 ANS

Jaime Lynn Henkell (2016)  
Pat Malynyk (2016)  
Patricia Chaychuk (2018)  
Denise Abgrall (2019)  
James Crean (2019)

## UNE JOURNÉE POUR PARLER DE SANTÉ MENTALE

En tant qu'employeur responsable, l'Assemblée législative prend très au sérieux la santé mentale de ses employés. Afin d'offrir aux employés un soutien et des ressources disponibles, les Services des ressources humaines ont organisé, le 29 janvier 2020, un dîner-causerie pour les employés de l'Assemblée sur le thème de la santé mentale.



Puisque la santé mentale est un sujet auquel on apporte désormais une grande importance, et ce, dans tous les aspects de la vie, le dîner-causerie visait à mettre l'accent sur sensibilisation générale en matière de santé mentale. Dans le cadre du dîner-causerie, des conférenciers de l'association Anxieties Disorders Association of Manitoba (ADAM) ont abordé des sujets tels que la sensibilisation générale aux questions de santé mentale, l'anxiété, et les stratégies pour aborder les défis qui peuvent survenir en matière de santé mentale.

Ces présentations étaient très informatives et se sont conclues par une séance de questions et réponses animée. Des fiches d'information ont été fournies au sujet des stratégies dont il avait été question.

## DÎNER POUR RECONNAÎTRE LES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL



Chaque année, les Services des ressources humaines organisent un déjeuner pour le personnel de l'Assemblée législative afin de leur faire savoir à quel point leur contribution est importante pour le fonctionnement de l'Assemblée législative. En plus de ce dîner, des équipes sont formées pour prendre part à un jeu-questionnaire annuel et gagner des prix!

## Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif

Le 3 juin 2019, la Loi sur la restauration et la préservation du Palais législatif *marquant son centenaire* a reçu la sanction royale.

Ce projet de loi a établi un processus pour orienter la restauration, la préservation et l'entretien du Palais législatif et de l'infrastructure connexe. Un financement annuel de 10 millions de dollars est accordé sur 15 ans pour payer les travaux de restauration, de préservation et de mise à jour du Palais législatif et des infrastructures connexes.

Le comité est composé des membres suivants :

Myrna Driedger, présidente de l'Assemblée législative – Coprésidente;  
Roberta Christianson, présidente de la Manitoba Foundation for the Arts – Coprésidente;  
Jean Dorge, gestionnaire des terrains retraité – Membre;  
Gordon Goldsborough, président de la Société historique du Manitoba – Membre;  
Sara Gomez, ingénieure en structures pour Hatch – Membre;  
Todd Miclash, gestionnaire des installations – Membre (sans droit de vote);  
Hijab Mitra, architecte principale et propriétaire de Mistecture Architecture – Membre;  
Robert Vanderwater, vice-président retraité de Wood Gundy – Membre;  
Bill Worden, sergent retraité du Service de police de Winnipeg – membre.

Ce Comité a pour mandat de formuler des conseils et des recommandations au sujet du plan de restauration et de préservation à long terme du Palais législatif.

La Division des services des installations est responsable de préparer le plan à long terme, que le comité consultatif doit approuver, tel quel ou en exigeant que la Division apporte certains changements avant de l'approuver. Le plan de restauration et de préservation à long terme se veut un guide général qui oriente les décisions concernant la restauration et la préservation du Palais législatif et des infrastructures connexes.

Le Comité consultatif revoit aussi les plans de mise en œuvre annuels préparés par les Services des installations. Ces plans annuels doivent préciser les travaux de restauration et de préservation à exécuter au cours de l'exercice; indiquer la somme à affecter à chacun des projets au cours de l'exercice; et définir, en termes généraux, les travaux de restauration et de préservation que la division propose d'entreprendre au cours de chacun des deux exercices suivants.

### Le Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif





## Les Pionnières

« Les Pionnières des 100 premières années », un projet spécial entrepris par le Programme d'éducation et de diffusion externe, a été dévoilé le 21 août 2018 pour rendre hommage aux femmes de l'Assemblée législative du Manitoba. Cette exposition permanente, qui rend hommage à 18 femmes de l'Assemblée, souligne leurs réalisations et commémore la façon dont elles ont su éliminer les barrières pour devenir les premières femmes à occuper certains postes, forgeant ainsi de nouvelles voies pour toutes les femmes. Les Pionnières comprennent des députées élues et des fonctionnaires de l'Assemblée législative. Les photos des Pionnières sont affichées au deuxième étage du Palais législatif, près de la porte ouest de la Chambre de l'Assemblée, et sont accompagnées d'une brochure qui présente chacune d'elles.

Voici les Pionnières :

### DÉPUTÉES À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Edith Rogers  
Elin Salome Halldorson  
Thelma Forbes  
Muriel Smith  
Sharon Carstairs  
Bonnie Mitchelson  
Rosemary Vodrey  
Rosann Wowchuk  
Myrna Driedger  
Theresa Oswald  
Flor Marcelino  
Amanda Lathlin

### FONCTIONNAIRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Carol Bellringer  
Patricia Chaychuk  
Irene Hamilton  
Janet Mirwaldt  
Shirley Strutt  
Shipra Verma

Les Pionnières intronisées en 2018



## VITRINE D'EXPOSITION DES MASSES DU MANITOBA

En 2018, la présidente, Myrna Driedger, et le sergent d'armes, Dave Shuttleworth, ont lancé une importante initiative qui a mené à fabrication et à l'installation d'une vitrine d'exposition permanente pour les masses de l'Assemblée législative du Manitoba. Auparavant, lorsque les masses n'étaient pas utilisées, elles étaient logées dans des présentoirs situés dans le bureau du président, les visiteurs ne pouvant pas les voir.

Afin de fournir une solution permanente et à long terme pour permettre au public de contempler la masse d'origine historique et la masse actuelle du Manitoba, une grande vitrine d'exposition en plexiglas, entièrement sécurisée, a été construite et placée dans le couloir du deuxième étage qui est adjacent au Bureau du président. Lorsqu'elles ne sont pas utilisées dans la Chambre, les masses sont rangées, sous verrou, dans cette vitrine d'exposition.

La vitrine présente également de l'information sur l'histoire de la première masse historique, une masse en bois qui avait été taillée dans le moyeu d'une charrette de la rivière Rouge par un soldat de l'expédition de Wolseley en 1870. Cette vitrine présente également la masse actuelle, mise en service en 1884, ainsi que l'information sur son histoire et son utilisation à l'Assemblée législative du Manitoba, y compris une explication des symboles dont elle est ornée. Une brochure portant sur les masses est disponible tout près de leur vitrine d'exposition.





*Remerciements*

## Remerciements

De nombreuses personnes participent au bon fonctionnement de l'Assemblée, car en plus des précieux membres de notre personnel, divers bureaux collaborent avec cette dernière ou lui fournissent des services. Nous tenons à remercier les bureaux ci-dessous ainsi que toutes les personnes qui y en font partie, qui fournissent une aide indispensable à l'Assemblée législative du Manitoba.

Division des services des installations

Archives du Manitoba

Présidents de caucus

Représentants des stagiaires des députés au caucus

Leaders à l'Assemblée et leur personnel

Hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée législative

Interprètes du Service de traduction, Relations avec les municipalités

Service d'informatique du Palais législatif

Services de sécurité du Palais législatif

Conseillers et traducteurs législatifs

Bibliothèque de l'Assemblée législative et salle de lecture

Bureau du lieutenant-gouverneur

Services aux médias

Todd Miclash et le personnel du Palais législatif

# Photos spontanées





*In memoriam*

## In memoriam

L'Assemblée législative honore respectueusement la mémoire des anciens députés suivants qui sont décédés au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020.

**Stu Briese**

Député de Ste Rose et Agassiz (22 mai 2007 – 16 avril 2016)

**Saul Cherniak**

Député de St. Johns (14 décembre 1962 – 17 novembre 1981)

**Ed Connery**

Député de Portage-la-Prairie (18 mars 1986 – 23 juin 1992)

**Marty Dolin**

Député de Kildonan (1<sup>er</sup> octobre 1985 – 26 avril 1988)

**Peter George Dyck**

Député de Pembina (25 avril 1995 – 4 octobre 2011)

**Laurie Evans**

Député de Fort Garry (26 avril 1988 – 11 septembre 1990)

**Len Evans**

Député de Brandon Est (25 juin 1969 – 21 septembre 1999)

**J. Frank Johnston**

Député de Sturgeon Creek (25 juin 1969 – 26 avril 1988)

**Bonnie Korzeniowski**

Députée de St. James (21 septembre 1999 – 4 octobre 2011)

**Charlotte Olesen**

Députée de Gladstone (17 novembre 1981 – 11 septembre 1990)

**Howard Pawley**

Député de Selkirk (25 juin 1969 – 26 avril 1988)

**Roland Penner**

Député de Fort Rouge (17 novembre 1981 – 26 avril 1988)

**Clarence Pettersen**

Député de Flin Flon (4 octobre 2011 – 19 avril 2016)

**Frank Pitura**

Député de Morris (25 avril 1995 – 3 juin 2003)

**Brian Ransom**

Député de Souris-Killarney et Turtle Mountain (11 octobre 1977 – 18 mars 1986)

**Conrad Santos**

Député de Burrows, Broadway et Wellington (17 novembre 1981 – 22 mai 2007)

**Harvey Smith**

Député de Ellice (18 mars 1986 – 26 avril 1988)

L'Assemblée législative tient aussi à rendre hommage à la mémoire des membres du personnel de l'Assemblée législative qui sont décédés entre 2016 et 2020.

**Seble Abebe**

Direction de l'administration

**Carole Brown**

Hansard

**Craig Waterman**

Direction de la Chambre

**William Henry (Binx) Remnant**

Ancien greffier de l'Assemblée législative du Manitoba

Binx Remnant est décédé en 2017. Après avoir occupé le tout premier poste de greffier de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest pendant 17 ans, il s'est installé à Winnipeg en 1983 pour être nommé greffier de l'Assemblée législative du Manitoba. Il est ainsi devenu la seule et unique personne à occuper le poste de greffier dans deux administrations canadiennes distinctes. Lorsqu'il a pris sa retraite, l'Assemblée lui a accordé, pour l'honorer, le rare privilège d'avoir un accès permanent aux loges de l'Assemblée, dont l'usage n'est permis qu'aux députés, anciens et actuels. En 2004, il a été le premier non-député à devenir membre honoraire de l'Association des ex-députés du Manitoba. Binx était un véritable monument, reconnu à l'échelle Commonwealth, et restera gravé dans le cœur et la mémoire de ses nombreux amis et connaissances.





# *États financiers*



### **ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ**

Le rapport sur les sommes que l'Assemblée législative a versées ou doit verser aux députés relève de la direction de l'Assemblée législative et a été rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative. La direction estime qu'elle a préparé le rapport adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative, en exerçant au mieux son jugement à l'égard des estimations et autres données disponibles au 26 juin 2020.

La direction effectue des contrôles internes pour garantir de façon raisonnable la fiabilité et l'exactitude de l'information financière présentée.

Ce rapport est déposé à l'Assemblée législative. Il est également publié sur le site Web de l'Assemblée législative du Manitoba.

Au nom de la direction,

**Original signé par**

\_\_\_\_\_

Judy Wegner

Directrice générale de l'administration  
Assemblée législative du Manitoba

**Original signé par**

\_\_\_\_\_

Patricia Chaychuk

Greffière de l'Assemblée législative  
Assemblée législative du Manitoba

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 mars 2020  
RÉMUNÉRATION**

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES					INDEMNITÉS DE	
		INDEMNITÉS DES MEMBRES	VERSÉE OU CUMULÉE	RETENUE	TOTALE	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES	AUTRE RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPART OU DE TRANSITION
				(Note 2)		(Note 2)		(Note 4)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Altomare, N.	Transcona	52,700.35	-	-	-	-	-	-
Asagwara, U.	Gare-Union	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Brar, D.	Burrows	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Bushie, I.	Keewatinook	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Clarke, M <sup>me</sup> la ministre E.	Agassiz	94,533.60	41,464.35	10,292.38	51,756.73	10,320.87	-	-
Cox, M <sup>me</sup> la ministre C.	Kildonan–River East	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Cullen, M. le ministre C.	Spruce Woods	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Driedger, M <sup>me</sup> la présidente M.	Roblin	94,533.60	-	-	-	-	51,756.73	-
Eichler, M. le ministre R.	Lakeside	94,533.60	41,464.35	10,292.38	51,756.73	10,320.87	-	-
Ewasko, W.	Lac-du-Bonnet	94,533.60	-	-	-	-	6,215.73	-
Fielding, M. le ministre S.	Kirkfield Park	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Fontaine, N.	St. Johns	94,533.60	-	-	-	-	7,337.11	-
Friesen, M. le ministre C.	Morden-Winkler	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Gerrard, J.	River Heights	94,533.60	-	-	-	-	2,700.57	-
Goertzen, M. le ministre K.	Steinbach	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Gordon, A.	Southdale	52,700.49	-	-	-	-	197.00	-
Guenter, J.	Borderland	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Guillemard, M <sup>me</sup> la ministre S.	Fort Richmond	94,533.74	22,773.97	-	22,773.97	-	394.00	-
Helwer, M. le ministre R.	Brandon-Ouest	94,533.74	22,773.97	-	22,773.97	-	2,026.53	-
Isleifson, L.	Brandon-Est	94,533.74	-	-	-	-	2,015.14	-
Johnson, D.	Entre-les-Lacs–Gimli	94,533.60	-	-	-	-	7,212.09	-
Johnston, S.	Assiniboia	94,533.74	-	-	-	-	2,015.14	-
Kinew, W.	Fort-Rouge	94,533.60	-	-	-	-	51,756.73	-
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	94,533.60	-	-	-	-	-	-
Lagimodiere, A.	Selkirk	94,533.60	-	-	-	-	-	-
Lamont, D.	Saint-Boniface	94,533.60	-	-	-	-	19,303.93	-
Lamoureux, C.	Tyndall Park	94,533.60	-	-	-	-	2,026.53	-
Lathlin, A.	Le Pas–Kameesak	94,533.60	-	-	-	-	-	-
Lindsey, T.	Flin Flon	94,533.60	-	-	-	-	2,909.53	-
Maloway, J.	Elmwood	94,533.60	-	-	-	-	394.00	-
À reporter.....		2,637,710.25	335,798.49	72,046.56	407,845.05	72,246.09	158,260.76	-

RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITÉS	VERSÉE OU	RETENUE	TOTALE	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA	AUTRE	ALLOCATION DE
		DES MEMBRES	CUMULÉE	(Note 2)		RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA	RÉMUNÉRATION	DÉPART OU DE
						PROTECTION DES CONTRIBUABLES		TRANSITION
		\$	\$	\$	\$	(Note 2)	\$	(Note 4)
						\$		\$
Total reporté.....		2,637,710.25	335,798.49	72,046.56	407,845.05	72,246.09	158,260.76	-
Marcelino, M.	Notre Dame	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Martin, S.	McPhillips	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Michaleski, B.	Dauphin	94,533.60	-	-	-	-	-	-
Micklefield, A.	Rossmere	94,533.60	-	-	-	-	7,212.09	-
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	94,533.74	-	-	-	-	4,238.67	-
Moses, J.	Saint-Vital	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Naylor, L.	Wolseley	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Nesbitt, G.	Mont-Riding	94,533.60	-	-	-	-	5,017.61	-
Pallister, M. le premier ministre	Fort Whyte	94,533.60	63,466.30	15,753.92	79,220.22	15,797.00	-	-
Pedersen, M. le ministre B.	Midland	94,532.31	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Piwniuk, D.	Turtle Mountain	94,533.60	-	-	-	-	10,095.25	-
Reyes, J.	Waverley	94,533.60	-	-	-	-	-	-
Sala, A.	St. James	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Sandhu, M.	The Maples	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Schuler, M. le ministre R.	Springfield-Ritchot	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Smith, A.	Lagimodière	94,533.60	-	-	-	-	4,238.67	-
Smith, B.	Point Douglas	94,533.74	-	-	-	-	6,331.15	-
Smook, D.	La Vérendrye	94,533.88	-	-	-	-	6,317.25	-
Squires, M <sup>me</sup> la ministre R.	Riel	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Stefanson, M <sup>me</sup> la ministre H.	Tuxedo	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Teitsma, J.	Radisson	94,533.60	-	-	-	-	394.00	-
Wasyliw, M.	Fort Garry	52,700.49	-	-	-	-	-	-
Wharton, M. le ministre J.	Rivière-Rouge-Nord	94,533.60	41,464.37	10,292.36	51,756.73	10,320.87	-	-
Wiebe, M.	Concordia	94,533.60	-	-	-	-	3,168.66	-
Wishart, M. le ministre I.	Portage-la-Prairie	94,533.74	-	-	-	3,487.57	4,041.67	-
Wowchuk, R.	Swan River	94,533.60	-	-	-	-	2,026.53	-
<u>Anciens députés :</u>								
Allum, J.		41,833.11	-	-	-	-	-	62,663.48
Altemeyer, R.		41,833.11	-	-	-	-	-	52,700.49
Bindle, K.		41,833.11	-	-	-	-	-	26,929.76
Curry, N.		41,833.11	-	-	-	-	-	26,855.92
À reporter.....		2,332,373.68	270,788.15	67,215.72	338,003.87	70,888.92	53,081.55	169,149.65

**RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES**

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITÉS	VERSÉE OU	RETENUE	TOTALE	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA	AUTRE	ALLOCATION DE
		DES MEMBRES	CUMULÉE	(Note 2)		RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA	RÉMUNÉRATION	DÉPART OU DE
						PROTECTION DES CONTRIBUABLES		TRANSITION
		\$	\$	\$	\$	(Note 2)	\$	(Note 4)
						\$		\$
Total reporté.....		2,332,373.68	270,788.15	67,215.72	338,003.87	70,888.92	53,081.55	169,149.65
Fletcher, S.		41,833.11	-	-	-	-	-	26,929.76
Graydon, C.		41,833.11	-	-	-	-	-	52,700.49
Klassen, J.		41,833.11	-	-	-	-	2,909.53	26,855.92
Marcelino, D.		41,833.11	-	-	-	-	-	62,663.48
Marcelino, F.		41,833.11	-	-	-	-	-	94,513.00
Martin, S.	Morris	41,833.11	-	-	-	-	-	-
Mayer, C.		41,833.11	20,075.90	5,089.62	25,165.52	-	-	26,855.92
Saran, M.		41,833.11	-	-	-	-	-	52,700.49
Swan, A.		41,833.11	-	-	-	-	-	52,700.49
Yakimoski, B.		41,833.11	-	-	-	-	-	26,855.92
<b>TOTAUX</b>		<b>5,388,415.03</b>	<b>626,662.54</b>	<b>144,351.90</b>	<b>771,014.44</b>	<b>143,135.01</b>	<b>214,251.84</b>	<b>591,925.12</b>

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020  
DÉPENSES**

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	TEMPORAIRE		
		DÉPENSES DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET FRAIS DE SUBSISTANCE	DÉPENSES DE TRAJETS QUOTIDIENS	DÉPENSES DE DÉPLACEMENT
		\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	3,685.00	-	21,822.41
Altomare, N.	Transcona	-	-	64.68
Asagwara, U.	Gare-Union	-	-	3,771.00
Brar, D.	Burrows	-	-	1,803.59
Bushie, I.	Keewatinook	-	-	17,499.00
Clarke, M <sup>me</sup> la ministre E.	Agassiz	23,304.17	-	15,324.32
Cox, M <sup>me</sup> la ministre C.	Kildonan–River East	-	-	1,464.74
Cullen, M. le ministre C.	Spruce Woods	23,030.28	-	5,558.33
Driedger, M <sup>me</sup> la présidente M.	Roblin	-	-	19.00
Eichler, M. le ministre R.	Lakeside	24,505.10	-	572.72
Ewasko, W.	Lac-du-Bonnet	19,819.57	-	22,435.27
Fielding, M. le ministre S.	Kirkfield Park	-	-	4,973.03
Fontaine, N.	St. Johns	-	-	6,779.00
Friesen, M. le ministre C.	Morden-Winkler	19,198.74	-	3,658.60
Gerrard, J.	River Heights	-	-	5,419.61
Goertzen, M. le ministre K.	Steinbach	22,323.38	-	5,878.57
Gordon, A.	Southdale	-	-	2,369.75
Guenter, J.	Borderland	6,349.30	-	11,526.65
Guillemard, M <sup>me</sup> la ministre S.	Fort Richmond	-	-	4,094.20
Helwer, M. le ministre R.	Brandon-Ouest	22,485.61	-	5,776.07
Isleifson, L.	Brandon-Est	19,498.87	-	11,646.80
Johnson, D.	Entre-les-Lacs–Gimli	23,535.45	-	34,791.89
Johnston, S.	Assiniboia	-	-	127.40
Kinew, W.	Fort-Rouge	-	-	-
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	-	-	8,231.19
Lagimodiere, A.	Selkirk	-	2,242.54	5,697.92
Lamont, D.	Saint-Boniface	-	-	6,000.42
Lamoureux, C.	Tyndall Park	-	-	-
Lathlin, A.	Le Pas–Kameesak	19,375.63	-	24,638.32
Lindsey, T.	Flin Flon	19,518.29	-	46,126.16
Maloway, J.	Elmwood	-	-	1,513.71

CIRCONSCRIPTION SALAIRES DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a) \$	CIRCONSCRIPTION ALLOCATION POUR LE LOYER DU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION \$	ALLOCATION DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a) \$	IMPRESSION ET		TOTAL DES DÉPENSES \$
			DÉPENSES D'IMPRESSION ET D'ENVOIS POSTAUX (Note 1b) \$	DÉPENSES DE COMITÉS \$	
21,730.28	6,300.00	21,831.53	1,373.90	-	76,743.12
20,976.28	7,070.00	28,344.99	3,184.74	-	59,640.69
28,475.84	2,828.00	35,802.78	4,820.41	-	75,698.03
16,322.37	8,484.00	31,114.60	2,837.05	-	60,561.61
25,158.25	5,600.00	35,621.65	1,313.69	-	85,192.59
47,407.00	15,120.00	40,193.97	4,274.12	-	145,623.58
47,390.00	16,968.00	62,849.90	5,062.30	-	133,734.94
42,151.63	11,592.00	25,706.31	2,273.75	-	110,312.30
47,407.00	10,815.00	51,667.19	3,105.81	-	113,014.00
47,407.00	15,246.00	35,948.91	2,448.35	-	126,128.08
42,539.37	16,968.00	30,502.51	3,050.41	-	135,315.13
47,407.00	16,968.00	48,603.78	4,932.03	-	122,883.84
43,178.57	13,930.00	64,143.83	4,457.54	-	132,488.94
37,283.30	13,653.74	36,058.85	2,419.54	-	112,272.77
47,407.00	16,968.00	61,821.87	5,291.60	-	136,908.08
47,324.25	16,968.00	52,858.32	5,435.75	-	150,788.27
28,523.00	4,242.00	41,706.65	2,365.63	-	79,207.03
21,022.04	6,454.00	37,100.19	1,981.51	-	84,433.69
47,344.76	12,934.14	48,063.97	4,345.40	-	116,782.47
36,623.61	15,586.20	25,887.20	2,917.86	-	109,276.55
32,510.61	16,968.00	35,342.25	4,053.48	-	120,020.01
47,407.00	16,452.00	46,583.61	2,977.61	-	171,747.56
47,407.00	16,968.00	52,597.61	3,803.23	-	120,903.24
47,407.00	15,554.00	56,461.65	6,078.64	-	125,501.29
47,390.00	16,860.00	37,126.41	2,421.78	-	112,029.38
42,924.44	15,557.50	46,306.50	2,730.49	-	115,459.39
47,407.00	16,968.00	59,352.33	2,877.19	-	132,604.94
41,491.22	15,984.00	37,264.26	3,944.02	-	98,683.50
47,407.00	13,356.00	36,232.08	1,814.00	-	142,823.03
43,595.44	11,036.85	36,971.36	3,094.84	-	160,342.94
39,247.99	11,550.00	63,880.72	6,882.99	-	123,075.41

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	DÉPENSES DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET FRAIS DE SUBSISTANCE	DÉPENSES DE TRAJETS QUOTIDIENS	DÉPENSES DE DÉPLACEMENT
		\$	\$	\$
Marcelino, M.	Notre Dame	-	-	1,627.96
Martin, S.	McPhillips	-	-	3,771.00
Michaleski, B.	Dauphin	18,639.70	-	10,073.99
Micklefield, A.	Rossmere	-	-	3,169.14
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	-	-	621.77
Moses, J.	Saint-Vital	-	-	2,411.83
Naylor, L.	Wolseley	-	-	593.00
Nesbitt, G.	Mont-Riding	14,619.04	-	29,840.39
Pallister, M. le premier ministre B.	Fort Whyte	-	-	-
Pedersen, M. le ministre B.	Midland	22,308.32	-	237.70
Piwniuk, D.	Turtle Mountain	23,747.74	-	46,569.45
Reyes, J.	Waverley	-	-	4,399.11
Sala, A.	St. James	-	-	872.75
Sandhu, M.	The Maples	-	-	336.89
Schuler, M. le ministre R.	Springfield-Ritchot	-	-	9,473.17
Smith, A.	Lagimodière	-	-	8,732.26
Smith, B.	Point Douglas	-	-	6,779.00
Smook, D.	La Vérendrye	22,008.25	-	32,844.64
Squires, M <sup>me</sup> la ministre R.	Riel	-	-	37.52
Stefanson, M <sup>me</sup> la ministre H.	Tuxedo	-	-	1,220.05
Teitsma, J.	Radisson	-	-	-
Wasyliw, M.	Fort Garry	-	-	766.09
Wharton, M. le ministre J.	Rivière-Rouge-Nord	23,729.24	-	5,591.20
Wiebe, M.	Concordia	-	-	4,761.16
Wishart, M. le ministre I.	Portage-la-Prairie	17,571.05	-	6,514.77
Wowchuk, R.	Swan River	18,327.54	-	30,308.82
<u>Anciens députés :</u>				
Allum, J.		-	-	-
Altemeyer, R.		-	-	925.22
Ashton, S.		6,704.10	-	-
Bindle, K.		13,326.88	-	13,598.19
Caldwell, D.		4,503.79	-	190.84
Curry, N.		-	-	5,608.54



SALAIRES DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION	ALLOCATION POUR LE LOYER DU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION	ALLOCATION DE CIRCONSCRIPTION	DÉPENSES D'IMPRESSION ET D'ENVOIS POSTAUX	DÉPENSES DE COMITÉS	TOTAL DES DÉPENSES
(Note 1a)		(Note 1a)	(Note 1b)		
\$	\$	\$	\$	\$	\$
28,520.94	7,916.21	39,365.11	3,002.84	-	80,433.06
27,327.88	8,484.00	17,610.97	2,495.83	-	59,689.68
47,407.00	13,949.65	23,292.24	3,691.65	-	117,054.23
47,407.00	16,968.00	59,691.83	5,140.45	-	132,376.42
41,722.41	16,968.00	55,175.96	3,379.07	-	117,867.21
22,460.73	4,242.00	17,348.54	3,504.57	-	49,967.67
19,101.93	5,656.00	33,694.22	3,441.04	-	62,486.19
28,306.76	10,344.00	20,566.80	2,862.07	-	106,539.06
35,697.83	11,340.00	31,943.02	2,236.94	-	81,217.79
13,911.73	15,120.00	31,178.35	2,542.88	-	85,298.98
46,821.51	16,030.00	37,858.43	2,651.28	-	173,678.41
46,011.50	16,968.00	61,958.98	4,662.00	-	133,999.59
23,576.72	8,322.62	32,869.36	2,575.61	-	68,217.06
22,864.58	5,656.00	21,403.92	2,431.21	-	52,692.60
47,389.30	15,253.00	58,334.16	5,313.58	-	135,763.21
47,407.00	12,350.64	66,750.42	3,202.28	-	138,442.60
47,407.00	16,968.00	64,183.19	5,213.58	-	140,550.77
36,009.52	10,125.91	29,277.60	2,378.07	-	132,643.99
42,190.93	16,968.00	61,000.56	4,021.08	-	124,218.09
47,407.00	16,968.00	36,079.33	3,310.81	-	104,985.19
47,407.00	14,945.00	61,556.41	3,647.47	-	127,555.88
28,523.00	5,592.00	38,527.15	2,109.93	-	75,518.17
45,949.42	11,880.00	31,448.28	2,430.40	-	121,028.54
47,407.00	16,968.00	64,904.92	4,283.82	-	138,324.90
38,077.03	9,135.00	26,950.20	2,620.37	-	100,868.42
32,985.55	9,607.50	23,205.58	2,857.22	-	117,292.21
18,884.00	5,725.16	20,974.37	1,091.78	-	46,675.31
18,884.00	8,059.00	33,790.48	1,194.42	-	62,853.12
-	-	2,047.54	-	-	8,751.64
18,032.16	10,080.00	7,423.59	476.22	-	62,937.04
-	-	341.65	-	-	5,036.28
18,689.99	8,484.00	14,784.75	1,005.01	-	48,572.29

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	DÉPENSES DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET FRAIS DE SUBSISTANCE	DÉPENSES DE TRAJETS QUOTIDIENS	DÉPENSES DE DÉPLACEMENT
		\$	\$	\$
Fletcher, S.		-	-	1,312.46
Graydon, C.		13,968.41	-	19,068.87
Klassen, J.		10,814.54	-	10,814.33
Marcelino, D.		-	-	1,263.72
Marcelino, F.		-	-	551.48
Martin, S.	Morris	-	772.00	10,651.09
Mayer, C.		-	-	-
Saran, M.		-	-	-
Swan, A.		-	-	-
Yakimoski, B.		-	-	1,445.87
<b>TOTAUX</b>		<b>456,897.99</b>	<b>3,014.54</b>	<b>556,568.62</b>

SALAIRES DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)	ALLOCATION POUR LE LOYER DU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION	ALLOCATION DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)	DÉPENSES D'IMPRESSION ET D'ENVOIS POSTAUX (Note 1b)	DÉPENSES DE COMITÉS	TOTAL DES DÉPENSES
\$	\$	\$	\$	\$	\$
18,579.48	8,484.00	64,232.19	4,681.80	-	97,289.93
18,884.00	8,085.00	18,838.71	2,542.65	-	81,387.64
2,463.60	7,644.00	3,392.22	2,308.54	-	37,437.23
18,884.00	6,069.00	26,354.93	860.25	-	53,431.90
18,884.00	6,625.00	33,414.74	1,449.28	-	60,924.50
18,884.00	9,898.00	27,989.74	-	-	68,194.83
18,884.00	11,312.00	26,221.52	2,115.41	-	58,532.93
18,884.00	7,359.34	25,092.75	-	-	51,336.09
18,884.00	7,528.50	26,179.12	1,078.14	-	53,669.76
18,819.84	9,898.00	28,914.63	-	-	59,078.34
<b>2,433,112.59</b>	<b>831,925.96</b>	<b>2,730,116.24</b>	<b>213,379.21</b>	<b>-</b>	<b>7,225,015.15</b>

# RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020 NOTES SE RAPPORTANT AU RAPPORT FINANCIER

## 1. MÉTHODE COMPTABLE

Le présent rapport fait état des montants versés ou à verser aux députés à l'Assemblée législative conformément aux paragraphes 52.27(1) et (2) de la Loi sur l'Assemblée législative.

Les dépenses et la rémunération sont prises en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses sont comptabilisées en fonction des réclamations traitées jusqu'au 15 mai 2020.

Les remboursements effectués par les députés concernant les demandes de remboursement dépassant le montant maximal auquel ils ont droit sont constatés au moment où ils sont reçus.

Les dépenses indiquées dans le présent rapport représentent les dépenses des circonscriptions établies en vertu de la Loi sur l'Assemblée législative et déboursées par le Bureau des allocations des députés. Le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par un ministre et déboursées par son ministère ou par d'autres ministères. De plus, le présent rapport

Les dépenses engagées par un ministre pour son ministère sont publiées dans les rapports de dépenses du ministre, lesquels rapports sont publiés sur le site Web du ministère concerné. Les autres paiements de plus de 50 000 \$ versés par un ministre à des députés sont indiqués dans l'état des paiements, dans le volume 2 des comptes publics.

Les montants déclarés reflètent les politiques suivantes, fondées sur les directives et les interprétations de la Commission de régie de l'Assemblée législative :

- a) Les députés sont tenus, en vertu de leurs droits aux dépenses de leur circonscription, de payer les avantages salariaux du personnel de leur circonscription, par exemple les congés de maladie, les jours fériés payés et les heures supplémentaires, en plus de leur salaire et de leurs indemnités de congés payés. Tous les autres avantages, totalisant 883 013 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ne sont pas imputés aux droits des députés et sont donc exclus du
- b) Les frais d'impression sont inclus dans le présent rapport; toutefois, les frais d'affranchissement payés directement au fournisseur au nom du député sont exclus du présent rapport.
- c) Les coûts associés à l'affectation des véhicules du gouvernement aux membres ou les paiements de l'indemnité optionnelle pour usage de véhicules personnels aux députés, au lieu de véhicules assignés, sont exclus du présent

## 2. RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

La Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables exige que le gouvernement n'enregistre pas un déficit supérieur au montant de référence et pénalise les ministres en réduisant leurs salaires si cette exigence n'est pas respectée. Le montant du déficit est calculé conformément à la Loi.

La Loi exige également que le gouvernement retienne 20 % des salaires des ministres. Le pourcentage retenu passera à 40 % si le gouvernement enregistre un déficit qui dépasse le montant de référence pendant deux années consécutives. Les sommes retenues seront versées aux ministres s'il n'y a pas de déficit ou si le déficit est inférieur au montant de référence.

Au 31 mars 2020, un montant total de 144 351 \$ a été retenu. Toute réduction de salaire ou tout remboursement lié à ces sommes retenues seront divulgués dans le rapport de l'exercice suivant. Au 31 mars 2020, un total de 143 134 \$ a été versé aux ministres, car le déficit était inférieur au montant de référence en 2018-2019.

# RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

0.00

## NOTES SE RAPPORTANT AU RAPPORT FINANCIER

### 3. PAIEMENTS VERSÉS À DES DÉPUTÉS PAR DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les montants déclarés ne comprennent pas la rémunération ni les dépenses reçues par les députés au cours de l'exercice pour les fonctions exécutées à titre de membre du conseil d'administration d'un organisme d'État. Ces montants, tels qu'ils ont été déclarés au ministre des Finances en vertu du paragraphe 52.27(2) de la Loi sur l'Assemblée législative, sont les suivants :

a) Paiements versés par la Régie de l'hydro-électricité à M. K. Bindle :	
- Rémunération	\$ 3,346

### 4. ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION

#### Allocation de départ

L'allocation de départ payée aux députés élus avant 1995 est accordée en vertu de l'article 52.21 de la Loi sur l'Assemblée législative. Un député qui quitte ses fonctions pour toute raison autre que celles mentionnées à l'article 18 (condamnation) ou 20 (disqualification) a droit à un paiement calculé à raison d'un (1) mois de rémunération par année consécutive durant laquelle il a servi à titre de député jusqu'à concurrence de douze (12) mois de rémunération.

#### Allocation de transition ou de départ

Les députés élus après 1995 qui démissionnent, se retirent ou sont défaits lors d'une élection ont droit à l'équivalent d'un mois de salaire par année de service. Les indemnités de départ sont l'équivalent d'un minimum de trois (3) mois de salaire et d'un maximum de douze (12) mois de salaire. Le député peut choisir de recevoir le paiement en une somme

### 5. INDEMNITÉS SPÉCIALES D'APPROVISIONNEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Chaque parti officiel ainsi que tout député indépendant a droit à une indemnité spéciale d'approvisionnement et de fonctionnement en vertu de l'article 52.23 de la Loi. Cette indemnité a été versée aux entités et personnes suivantes, selon la désignation faite par le chef de chaque parti :

Caucus du Parti progressiste-conservateur du Manitoba	\$ 114,923
Caucus du Nouveau parti démocratique du Manitoba	55,602
Caucus du Parti libéral du Manitoba	12,356
Driedger, M <sup>me</sup> la présidente M.	3,089
Fletcher, S.	3,089
Graydon, C.	3,089
Saran, M.	102
	<u>\$ 192,250</u>

### 6. MONTANTS NON DÉCLARÉS ET DÉPENSES LIÉES À D'AUTRES EXERCICES

Les montants indiqués dans le présent rapport comprennent des demandes de remboursement et des recouvrements non déclarés antérieurement relativement à des dépenses se rapportant aux dépenses d'exercices futurs totalisant 9 470 \$ qui représentent principalement des loyers prépayés et des assurances non échues. 162 679 \$ et 5 864 \$ respectivement, pour un total net de 156 815 \$. De plus, ces montants ne comprennent pas les paiements d'exercices antérieurs qui totalisent

LA DÉMOCRATIE

“ *Le gouvernement du peuple,  
par le peuple et pour le peuple* ”

– ABRAHAM LINCOLN